



## Conseil de sécurité

Cinquante-huitième année

**4720<sup>e</sup>** séance

Mardi 18 mars 2003, à 10 heures  
New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M. Fall . . . . .	(Guinée)
<i>Membres :</i>	Allemagne . . . . .	M. Pleuger
	Angola . . . . .	M. Miranda
	Bulgarie . . . . .	M. Tafrov
	Cameroun . . . . .	M. Ngoubeyou
	Chili . . . . .	M. Valdés
	Chine . . . . .	M. Wang Yingfan
	Espagne . . . . .	M. Arias
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M. Negroponte
	Fédération de Russie . . . . .	M. Konuzin
	France . . . . .	M. de La Sablière
	Mexique . . . . .	M. Aguilar Zinser
	Pakistan . . . . .	M. Akram
	République arabe syrienne . . . . .	M. Wehbe
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	Sir Jeremy Greenstock

### Ordre du jour

Prolifération des armes légères et de petit calibre et mercenariat : menaces à la paix et à la sécurité en Afrique de l'Ouest

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



*La séance est ouverte à 10 h 35.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **Prolifération des armes légères et de petit calibre et mercenariat : menaces à la paix et à la sécurité en Afrique de l'Ouest**

**Le Président** : Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables et conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants du Bénin, du Burkina Faso, de la Gambie, du Libéria, du Mali, du Niger, du Nigéria, du Sénégal, de la Sierra Leone et du Togo à participer à notre débat.

Au nom du Conseil de sécurité, je souhaite la bienvenue à S. E. M. Pierre Osho, Ministre d'État chargé de la défense du Bénin, S. E. M. Jean-De-Dieu Somda, Ministre délégué auprès du Ministre des affaires étrangères chargé de la coopération régionale du Burkina Faso, S. E. M. Baboucarr-Blaise Ismailia Jagne, Ministre des affaires étrangères et de la coopération de la Gambie, S. E. M. Monie Captan, Ministre des affaires étrangères du Libéria, S. E. M. Cheikh Tidiane Gadio, Ministre des affaires étrangères du Sénégal, S. E. M. Roland Y. Kpostra, Ministre des affaires étrangères du Togo, et S. E. Mme Diallo Mbodji Senn, Ministre déléguée chargée de l'emploi et de la formation professionnelle du Mali. Je les invite à occuper les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

J'invite également les représentants du Niger, du Nigéria et de la Sierra Leone à occuper les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables et en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, j'invite S. E. M. Said Djinnit, Commissaire intérimaire chargé des questions de paix et de sécurité et des affaires politiques de l'Union africaine, à prendre place à la table du Conseil.

Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables et en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, j'invite S. E. M. Nana Effah-Apenteng,

Représentant du Président en exercice de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), à occuper le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables et en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, j'invite S. E. M. Mohamed Ibn Chambas, Secrétaire exécutif de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), à prendre place à la table du Conseil.

Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables et en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, j'invite M. Ibrahima Sall, Directeur régional du Programme de coordination et d'assistance pour la sécurité et le développement en Afrique, à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Avant de donner la parole aux orateurs, j'invite tous les participants à limiter la durée de leur intervention à sept minutes au maximum afin de permettre au Conseil de mener ses travaux avec efficacité et dans les délais. Je vous remercie de votre compréhension et de votre coopération.

Je me félicite que le Secrétaire général soit parmi nous. Avant de lui donner la parole, je voudrais souligner ma profonde gratitude à mes collègues ministres et à leurs représentants, au représentant du Président intérimaire de la Commission de l'Union africaine, au Secrétaire exécutif de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et au Directeur régional du Programme de coordination et d'assistance pour la sécurité et le développement (PCASED). Malgré leur programme chargé, ces éminentes personnalités ont bien voulu accepter de faire le déplacement pour prendre part à cet important atelier, qui se tient dans un contexte particulièrement difficile, caractérisé par un regain d'activité au Conseil de sécurité en raison des préoccupations suscitées, notamment, par la crise iraquienne. Nonobstant ces enjeux majeurs que notre Organisation doit pouvoir relever, j'ai la ferme

conviction que nos travaux se dérouleront dans un climat serein de concertations.

Je donne à présent la parole au Secrétaire général.

**Le Secrétaire général** (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier le Conseil de sécurité de porter son attention, même si, en cette heure difficile, tous nos regards sont tournés vers l'Iraq, sur un sujet capital pour le bien-être de millions de personnes dans une autre région du monde, l'Afrique de l'Ouest.

La prolifération incontrôlée des armes légères et le recours aux mercenaires attisent les conflits, exacerbent la violence, alimentent la criminalité et le terrorisme, encouragent la culture de la violence, portent atteinte au droit humanitaire international et ralentissent le développement politique, économique et social.

Le fait qu'il soit si facile de se procurer des armes légères est étroitement lié au fait que femmes et enfants sont de plus en plus souvent les victimes de choix, ainsi qu'au phénomène des enfants soldats. Les armes légères automatiques peuvent être portées et utilisées par les enfants, dès l'âge de neuf ou dix ans. Cette corrélation est particulièrement manifeste en Afrique de l'Ouest, où les conflits au Libéria, en Sierra Leone, et désormais en Côte d'Ivoire, sont alimentés dans une proportion non négligeable par le commerce incontrôlé des armes légères – lesquelles sont souvent payées à l'aide des gains tirés de l'exploitation illicite des ressources naturelles.

L'afflux des armes dans la région s'accompagne d'une recrudescence des activités de mercenaires, qui, en fait, favorise le phénomène. Des hommes armés provenant de la sous-région et au-delà franchissent les frontières; ils forment une force importante de combattants sans emploi mais armés et prêts à se battre pour le compte du plus offrant. Cet aspect du problème des mercenaires, la question de l'offre, est étroitement lié au fait que l'on n'est pas parvenu à financer et à appliquer correctement les programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion et que l'on n'a pas réussi à aider suffisamment des pays comme le Libéria et la Guinée-Bissau à réorganiser leurs forces armées dans le cadre des mécanismes de consolidation de la paix après un conflit. Résultat : au Libéria, par exemple, des dizaines de milliers d'anciens combattants ont une perspective limitée, voire inexistante, d'obtenir un emploi rémunérateur, ce

qui les prédispose davantage à être de nouveau recrutés comme combattants.

Les agissements des marchands d'armes, rapaces et sans scrupules, méritent également une attention particulière. Le fait que ces derniers vendent et transfèrent sans retenue leurs marchandises dans les zones de tension de l'Afrique de l'Ouest et au-delà conduit directement à l'accroissement inutile des souffrances et de l'instabilité.

Le problème est facile à diagnostiquer. Il est plus difficile d'y apporter une réponse efficace. Heureusement, la communauté internationale et les pays concernés ne sont pas sans posséder des moyens de riposter.

Les instruments juridiques et autres accords internationaux constituent de tels moyens.

Le Programme d'action des Nations Unies sur les armes légères, adopté par la communauté internationale en 2001, fournit un plan de travail à tous les niveaux et prévoit notamment une coopération accrue avec Interpol et l'Organisation mondiale des douanes.

La Convention internationale contre le recrutement, l'utilisation, le financement et l'instruction de mercenaires est entrée en vigueur en octobre 2001. Je prie instamment tous les pays de l'Afrique de l'Ouest de rejoindre la Mauritanie, le Mali, le Sénégal et le Togo en ratifiant cet instrument essentiel.

Le Conseil de sécurité a appelé les pays de l'Union du fleuve Mano à cesser de fournir tout appui militaire aux groupes armés présents dans les pays voisins et à s'abstenir d'entreprendre toute action susceptible de déstabiliser la situation le long de leurs frontières. Le Conseil a également imposé des embargos sur les armes, ce qui constitue une autre mesure essentielle.

Les chefs d'États de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ont, de leur côté, accepté d'oeuvrer plus activement pour qu'il n'y ait plus d'enfants soldats dans la région et ont institué un moratoire sur l'importation, l'exportation et la fabrication des armes légères dans la région. Afin de soutenir ce moratoire, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) aide les pays concernés à renforcer les contrôles aux postes frontière, à établir des registres d'armes, à consolider

les capacités des commissions nationales de contrôle et à procéder à la collecte et à la destruction des armes illicites.

Ce n'est qu'un exemple isolé des nombreuses mesures que le système des Nations Unies met actuellement en oeuvre au niveau opérationnel et sur le terrain. La Mission des Nations Unies en Sierra Leone et le Bureau des Nations Unies de consolidation de la paix au Libéria aident ces pays non seulement à traiter les questions relatives aux armes légères, mais aussi à faire face à l'ensemble des tâches de développement et de reconstruction après un conflit. L'Organisation des Nations Unies déploie également des efforts en vue de consolider la paix en Guinée-Bissau. Bien évidemment, les initiatives entreprises par l'ensemble du système des Nations Unies aux fins du développement économique et social – qui visent à améliorer l'éducation et la santé, à créer des emplois, à promouvoir la bonne gouvernance et le respect des droits de l'homme – contribueront immanquablement à la démilitarisation des sociétés concernées.

Si l'on n'y remédie pas comme il faut, la prolifération des armes légères et les activités de mercenaires continueront de compromettre gravement l'espoir régional de parvenir à instaurer une paix et une sécurité durables. Trop souvent, la situation dans un pays donné déborde dans le pays voisin, d'où l'importance de la coopération régionale et d'une approche globale. C'est ce qu'indiquent les groupes d'experts du Conseil sur la Sierra Leone et le Libéria, qui ont également présenté une série de précieuses recommandations.

Je vous demande à tous de faire tout votre possible pour aider les pays de la région à consolider leur capacité de faire face à ce problème. En outre, je prie instamment les pays concernés, et en particulier leurs dirigeants, de prêter une plus grande attention à cette menace bien réelle et présente qui plane sur la paix.

**Le Président :** Je remercie le Secrétaire général de son importante déclaration et des paroles aimables qu'il m'a adressées. Le premier orateur inscrit sur ma liste est le Commissaire intérimaire chargé des questions de paix et de sécurité et des affaires politiques de l'Union africaine, S. E. M. Said Djinnit.

**M. Djinnit :** Je voudrais tout d'abord présenter les excuses du Président intérimaire de la Commission de l'Union africaine, M. Amara Essy, qui n'a pas pu

faire le déplacement de New York en raison d'autres engagements pressants sur le continent. Il m'a chargé de le représenter à cette séance et de transmettre ses salutations aux participants.

Monsieur le Président, je voudrais également féliciter votre pays, la Guinée, pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mars, en ce moment crucial où des enjeux d'une extrême gravité interpellent l'ensemble de la communauté internationale et mettent à l'épreuve le Conseil de sécurité.

Je voudrais enfin vous exprimer notre reconnaissance pour avoir gardé dans le calendrier du Conseil toutes les questions africaines, la tentation étant très forte de les marginaliser au profit d'une autre actualité plus brûlante. Merci de garder éveillée la conscience du monde sur les problèmes cruciaux du continent africain.

Pendant des années, le phénomène pernicieux du mercenariat et la prolifération des armes légères et de petit calibre ont été au centre des préoccupations des dirigeants africains. Parce qu'ils sont liés, de manière intrinsèque, à toutes les actions de déstabilisation politique, de grand banditisme et de criminalité transfrontière, ces phénomènes ont compromis tous les efforts de développement durable sur le continent et ouvert la porte à des violations massives des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Il est symptomatique de noter que la prolifération massive des armes légères et de petit calibre a coïncidé avec l'apparition des acteurs non étatiques devenus parties prenantes dans la plupart des conflits en Afrique.

L'Afrique de l'Ouest a particulièrement payé un lourd tribut à ce fléau, et c'est tout naturellement que les dirigeants de cette région ont été à l'avant-garde de la lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre. Le Moratoire de la CEDEAO sur l'importation, l'exportation et la fabrication des armes légères, adopté en 1998, et le Code de conduite pour la mise en oeuvre de ce Moratoire, qui a suivi, une année plus tard, attestent de la détermination des pays de l'Afrique de l'Ouest à promouvoir des solutions durables aux conflits qui ravagent la région. Les autres régions d'Afrique suivront l'exemple de l'Ouest, et le continent enfin bâtira sur ces acquis en adoptant la Déclaration de Bamako sur la prolifération, la circulation et le trafic illicites des armes légères et de petit calibre, qui a constitué une source d'inspiration

pour le Programme d'action des Nations Unies adopté en juillet 2001, en dépit de différences substantielles, faut-il le souligner, entre les deux documents, relatives notamment au transfert d'armes aux acteurs non étatiques.

En outre, ce trafic des armes légères alimente la criminalité transfrontière et le terrorisme, qui constitue, notamment depuis le 11 septembre 2001, l'objet d'une action collective et concertée de la communauté internationale. Là aussi, l'Afrique avait pris la mesure des dangers et avait adopté, dès juillet 1999, la Convention africaine sur la prévention et la lutte contre le terrorisme. Celle-ci a été complétée par un plan d'action élaboré par la réunion intergouvernementale de haut niveau d'Alger qui intègre les éléments cruciaux de la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité ainsi que les modalités de mise en oeuvre de la Convention.

S'agissant précisément du mercenariat, je voudrais indiquer que l'Organisation de l'unité africaine (OUA) a très tôt articulé une réponse normative sous la forme d'une Convention sur l'élimination du mercenariat en Afrique, adoptée en 1977 et entrée en vigueur le 22 avril 1985. Ce phénomène, qui avait beaucoup sévi en Afrique dans les années 70 et 80, fait résurgence en Afrique de l'Ouest à la faveur de l'instabilité, des foyers de tension et de la disponibilité des armes légères. Il est accentué ces derniers temps par l'existence de sociétés privées spécialisées dans la fourniture de prestations sécuritaires auxquelles font appel aussi bien des entreprises multinationales installées dans les zones minières à risque que des gouvernements en butte à une rébellion armée.

Il est indéniable que l'action conjuguée de la prolifération des armes légères et des agissements des mercenaires constitue un facteur d'instabilité politique et sociale et un frein aux efforts de développement économique de nos États. Vient alors à l'esprit la question essentielle : pourquoi, en dépit de l'existence d'une armature législative conséquente, ces fléaux perdurent encore sur le continent?

Il convient de relever d'abord que les conventions et les programmes les mieux élaborés seront de nul effet s'il n'existe pas, de la part des États signataires, la volonté politique suffisante pour mettre en oeuvre les dispositions qui y sont contenues.

Ensuite et au-delà de la volonté politique, les États doivent se doter des mécanismes et des moyens nécessaires à la mise en oeuvre de leurs décisions collectives. Ainsi, un moratoire sur l'importation, l'exportation et la fabrication des armes ne peut fonctionner que s'il existe un mécanisme de suivi et de contrôle doté de moyens suffisants et d'une indépendance réelle lui permettant d'identifier les violateurs et de les nommer. À côté de ce mécanisme, il doit aussi exister un régime de sanctions contre les parties défaillantes dont le principe est, au demeurant, prévu dans l'Acte constitutif même de l'Union africaine. Les efforts en cours pour instaurer un mécanisme africain d'examen par les pairs (African Peer Review Mechanism) doivent aider à la mise en oeuvre des décisions et des engagements des États membres de l'Union africaine.

Enfin, il faut rappeler que si la disponibilité des armes et le recours aux mercenaires exacerbent les situations conflictuelles à l'intérieur d'un État, augmentent les risques de déflagrations dans les relations interétatiques déjà tendues et ajoutent aux atrocités des guerres, les causes profondes des tensions et des conflits qui déchirent nos sociétés et empoisonnent les relations interétatiques sont à chercher, dans la plupart des cas, dans le déficit de culture démocratique, dans l'exclusion des minorités, dans le non-respect des droits et des libertés et dans la marginalisation de franges entières des populations. C'est dire que le défi de la bonne gouvernance est au coeur de notre quête pour la paix et la sécurité en Afrique.

C'étaient là les remarques que je souhaitais faire, au nom de la Commission de l'Union africaine, à l'occasion de cette rencontre, en exprimant mes voeux de pleins succès à cet atelier.

**Le Président :** Je remercie le Commissaire intérimaire chargé des questions de paix et de sécurité et des affaires politiques de l'Union africaine, pour sa déclaration ainsi que pour ses encouragements à l'endroit de mon pays.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est S. E. M. Nana Effah-Apenteng, le représentant du Président en exercice de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

**M. Effah-Apenteng** (Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest) (*parle en anglais*) :

Je voudrais m'associer aux orateurs précédents pour féliciter la République de Guinée soeur de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois.

Je souhaite faire quelques observations au nom de mon Ministre, M. Hackman Owusu-Agyemang, qui n'a pu se venir ici à New York. En son absence, il m'a demandé de transmettre aux membres du Conseil de sécurité les salutations du Président de la République du Ghana et Président en exercice de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), S. E. M. John Agyekum Kufuor, qui a exprimé sa confiance dans cet atelier et l'espoir qu'il proposera des mesures qui aideront à réduire la menace du flux illégal des armes légères, ainsi que le phénomène croissant de mercenaires et des armées privées dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest.

Je voudrais féliciter les organisateurs de cet atelier pour l'opportunité du sujet au vu des situations de conflit dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest et des objectifs tout à fait pertinents de cet atelier.

Même si la question de la prolifération et du commerce des armes légères représente un problème mondial, nous avons, en Afrique de l'Ouest, des raisons d'être plus inquiets à ce sujet en raison des ravages que l'emploi de ces armes a engendrés pour les habitants et les biens dans la sous-région.

Il est regrettable de noter que sur les 500 millions d'armes légères qui seraient en circulation dans le monde, près de 30 millions se trouveraient en Afrique, dont 8 millions dans la seule région de l'Afrique de l'Ouest. De la corne de l'Afrique, en passant par le Soudan et l'Afrique centrale jusqu'en Angola, la moitié du continent souffre de conflits interdépendants et qui sont facilités par la prolifération des armes légères et le phénomène des mercenaires. Des régions de l'Afrique de l'Ouest, dont le Libéria, la Sierra Leone et, tout récemment, la Côte d'Ivoire, vivent la même situation. Au cours de la seule décennie écoulée, l'utilisation d'armes légères a fait plus de 20 millions de victimes en Afrique, dont un grand nombre de civils, de femmes et d'enfants. Près de 2 millions d'enfants ont été tués et 5 millions de personnes handicapées; 12 millions de personnes sont sans-abri et 17 millions ont été déplacées ou sont devenues des réfugiés. L'Afrique compte également environ 300 000 enfants soldats et 10 000 mercenaires, ce qui a des conséquences catastrophiques sur l'ensemble du continent, et

notamment en Afrique de l'Ouest, où l'on assiste à une multiplication des conflits.

C'est pour faire face à l'ampleur du problème qu'un Moratoire sur l'importation, l'exportation et la fabrication des armes légères en Afrique de l'Ouest a été déclaré et signé par les chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO en octobre 1998, dans le cadre d'une politique régionale coordonnée à long terme d'endigement de la prolifération illicite des armes légères en Afrique de l'Ouest. Il a été prorogé de trois ans en octobre 2001 et sera renouvelable en novembre 2004.

D'autre part, un plan d'action adopté en mars 1999 par les ministres des affaires étrangères des pays de la CEDEAO et un code de conduite adopté en décembre 1999 par les chefs d'État et de gouvernement des pays de la CEDEAO visent à encourager et promouvoir l'application efficace du Moratoire par le biais d'une action concertée et transparente aux niveaux national et international. Un Programme de coordination et d'assistance pour la sécurité et le développement a également été mis en place pour servir de cadre à l'application des mesures associées au Moratoire. Les États membres de la CEDEAO sont également signataires de plusieurs autres instruments juridiques internationaux destinés à lutter contre la prolifération illicite, la circulation et le trafic d'armes légères ainsi que contre le mercenariat dans le monde.

Les récentes allégations d'attaques transfrontalières menées par des acteurs non étatiques, la recrudescence de la criminalité organisée et de la criminalité transfrontalière dans la sous-région prouvent l'opportunité de la séance d'aujourd'hui. Alors que nous débattons des problèmes posés par la prolifération des armes légères, il importe que nous reconnaissons les risques que comportent les activités des marchands d'armes au détail et que nous recommandions des sanctions face aux violations du Moratoire et des instruments juridiques internationaux connexes. Nous devons également examiner comment nous pouvons assurer une participation accrue à cet effort des groupes de la société civile et des organisations non gouvernementales. En outre, il peut être utile d'examiner si l'on aurait avantage à revoir le Moratoire et à en faire un instrument permanent.

Je ne saurais terminer ma déclaration sans attirer l'attention sur l'intervention croissante de mercenaires et d'armées privées dans les situations de conflit en

Afrique de l'Ouest. Comme la prolifération des armes légères, les mercenaires et les armées privées représentent un grave danger pour la stabilité de la sous-région. Le rythme auquel on recrute actuellement en Afrique de l'Ouest des civils armés dans une zone de conflit pour les faire combattre dans une autre, pour la cause de ceux qui sont prêts à recourir à leurs services, a pris des proportions alarmantes ces dernières années.

Aucun pays de la sous-région n'échappe aux conséquences de la prolifération des armes et du recours accru aux mercenaires et aux armées privées. Qu'il appuie ou non un conflit dans la région, chaque pays de l'Afrique de l'Ouest doit faire face aux problèmes de l'afflux de réfugiés, de la militarisation des frontières et des camps de réfugiés, ainsi que des crimes transfrontaliers, notamment du trafic d'armes – qui tous ont de graves incidences sur la stabilité politique et le développement socio-économique. Seuls des efforts concertés et l'appui de la communauté internationale permettront de surmonter ces problèmes. Je veux croire que le présent atelier donnera lieu à des recommandations tendant à nous unir dans une lutte commune contre la propagation des armes légères et le phénomène des armes légères et des armées privées.

Je remercie les membres de leur attention et je forme le voeu que les délibérations de cette séance porteront leurs fruits.

**Le Président** : Je remercie le représentant du Président en exercice de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le Secrétaire exécutif de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, S. E. M. Mohamed Ibn Chambas, à qui je donne la parole.

**M. Chambas** (Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest) (*parle en anglais*) : Au nom de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence de cet organe de l'ONU en cette période critique, où le Conseil de sécurité est appelé à prendre des décisions dont dépendent la paix et la sécurité internationales à long terme. Nous comptons sur la richesse de votre expérience, conjuguée à la fameuse sagesse africaine, pour vous aider à conduire les travaux du Conseil de façon équitable et judicieuse.

Je voudrais remercier les organisateurs de cette séance consultative, le Conseil de sécurité et la République de Guinée, de m'avoir demandé de venir faire part au Conseil des préoccupations de la CEDEAO et de son expérience en matière de lutte contre la prolifération des armes légères et contre l'intervention croissante de mercenaires et de sociétés de mercenaires – également appelées sociétés militaires privées – qui perturbent profondément la stabilité politique de l'Afrique, et en particulier de l'Afrique de l'Ouest.

Il n'est pas surprenant qu'une présidence guinéenne du Conseil de sécurité ait décidé d'inscrire au nombre des questions de son programme liées à la paix et à la sécurité le thème « Prolifération des armes légères et de petit calibre et mercenariat : menaces à la paix et à la sécurité en Afrique de l'Ouest », et ce, pour deux raisons, à mon sens : d'abord, la Guinée est le pays d'Afrique de l'Ouest qui a supporté le plus lourdement les conséquences des conflits internes de ses voisins, la question des réfugiés n'étant qu'un des aspects de ce phénomène; deuxièmement, ce même pays d'Afrique de l'Ouest a dès 1970 subi l'attaque sanglante de mercenaires. De fait, d'autres États d'Afrique de l'Ouest ont connu par la suite le même sort, d'où la réputation d'instabilité de notre sous-région, caractérisée par la prolifération des armes légères et par le mercenariat.

Le premier objectif de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest est d'assurer l'intégration économique et le développement de l'Afrique de l'Ouest. Cependant, le lien inextricable qui existe entre le développement, la paix et la stabilité a amené la CEDEAO à jouer un rôle de plus en plus important dans la gestion et la prévention des conflits. De nombreuses régions d'Afrique voient leur développement, leur stabilité politique et économique, les libertés et la vie de leurs citoyens gravement menacés par la prolifération incontrôlée des armes légères – dont le nombre atteint, selon les estimations, le chiffre élevé de 100 millions. La multiplication des conflits en Afrique, leur intensité et leur durée croissantes – en particulier dans la région des Grands Lacs et dans le bassin de l'Union du fleuve Mano – sont une conséquence de la mauvaise gouvernance, de l'échec des économies locales et de l'abondance sur place d'armes et de mercenaires. On estime à 8 millions le nombre d'armes légères circulant

en Afrique de l'Ouest, et le recours à des mercenaires continue d'être extrêmement fréquent.

Le mercenariat est une activité dénoncée dans le monde entier et qui a toujours été condamnée par notre Organisation mondiale. Les dirigeants d'Afrique de l'Ouest n'ont pas manqué une occasion de s'associer à la dénonciation du recours dans les conflits internes à des soldats étrangers recrutés uniquement pour les conflits internes. Dans les années 90, l'utilisation de mercenaires a augmenté, en violation de la Convention pour l'élimination du mercenariat en Afrique, adoptée par l'Organisation de l'unité africaine (OUA) puis par l'Union africaine, et des résolutions de l'ONU qui condamnent clairement le recrutement et l'utilisation de mercenaires sous toutes leurs formes.

Curieusement, dans notre sous-région, une catégorie de mercenaires ne correspondant pas au profil habituel est en train d'apparaître. Au cours des dix dernières années, les États de l'Union du fleuve Mano ont été l'objet d'importantes activités rebelles. De la sorte, les conflits du Libéria, de la Sierra Leone et de la Guinée-Bissau, dans une certaine mesure, et maintenant, de la Côte d'Ivoire, se livrent entre gouvernements et factions rebelles. Ces factions rebelles réapparaissent, on l'a constaté, dans la quasi-totalité des conflits qui se déroulent dans les États de l'Union du fleuve Mano. Ils sont en quelque sorte devenus des mercenaires qui ne relèvent d'aucune autorité et peuvent être recrutés à tout moment; leurs motivations ne sont pas toujours faciles à discerner, étant donné qu'ils peuvent s'adonner au pillage aveugle et à la destruction des biens comme nous pouvons le voir actuellement dans la partie occidentale de la Côte d'Ivoire.

Quelles que soient la nature et le type des activités de mercenariat auxquelles on a affaire, il est indispensable de prendre des mesures à l'échelle mondiale pour éliminer les pratiques des mercenaires et réduire leur utilité. Les chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO se sont engagés à veiller à ce que les États prennent chacun toutes les mesures nécessaires pour interdire l'usage de leur territoire comme base d'activités de rebelles ou de mercenaires.

Après la fin de la guerre froide, la région de l'Afrique de l'Ouest, peuplée de 250 millions d'habitants, a été saturée de tous les types d'armes légères et de petit calibre. Il importe que la communauté internationale accorde une attention plus

soutenue à ces armes, faciles d'usage du fait des progrès technologiques et aisément transportables du fait de la perméabilité des frontières. Les petites armes, définies par certains experts comme des armes de destruction massive, ont exacerbé les conflits locaux, communaux, nationaux et régionaux. Sur tout le territoire africain, la prolifération des petites armes a causé la mort de millions de personnes. Au Soudan, plus de 2 millions de personnes ont été tuées depuis 1982, tandis qu'en République démocratique du Congo, on a cité le chiffre de 2 millions de morts depuis 1996. En Afrique de l'Ouest, près d'un demi-million de personnes ont trouvé la mort ces dix dernières années du fait de l'utilisation de ces « instruments de mort » comme les appelle le Réseau d'action international contre les armes légères (IANSA).

À la suite de nombreux conflits, d'une spirale de morts et de destruction, les dirigeants d'Afrique de l'Ouest ont lancé une approche privilégiant la sécurité pour mettre un terme aux conflits. Cela a conduit à l'adoption d'un Moratoire sur l'importation, l'exportation et la fabrication des armes légères en 1998. Il s'agit d'une mesure audacieuse et ambitieuse en matière de gestion des armes légères licites et illicites. Le Moratoire est un mécanisme de renforcement de la confiance. Sa mise en oeuvre est un acte volontaire qui dépend de la volonté politique des chefs d'État et de gouvernement en matière de gestion de la prolifération des armes légères.

Le Moratoire impose aux États membres de mettre en place des mesures efficaces visant à : premièrement, contrôler l'importation, l'exportation et la fabrication d'armes légères; deuxièmement, enregistrer et contrôler la circulation et l'utilisation des stocks d'armes licites; troisièmement, découvrir et détruire toutes les armes illicites et excédentaires; et, quatrièmement, autoriser des exemptions au Moratoire uniquement en fonction de critères très stricts.

Le Moratoire a permis la mise en place de points de ralliement ou de commissions nationales dans les États membres pour contrôler les petites armes, comme cela a été recommandé par le Code de conduite adopté par les chefs d'État en décembre 1999 pour la mise en oeuvre de ce Moratoire. Un élément important du Code est l'article 8, qui concerne la mise en place d'un registre d'armes dans toutes les opérations de maintien de la paix en Afrique de l'Ouest. Par le biais de son Programme de coordination

et d'assistance pour la sécurité et le développement (PCASED), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) va mettre en place ce registre en Côte d'Ivoire le mois prochain, de concert avec la force de maintien de la paix déployée sur place. Le rôle de ce registre est de vérifier la nature et la quantité des petites armes utilisées dans la mission de la CEDEAO en Côte d'Ivoire.

La mise en oeuvre du Moratoire de la CEDEAO a fait l'objet de plusieurs opérations d'évaluation. La dernière évaluation majeure de sa mise en oeuvre – portant sur la manière dont il était généralement appliqué et son efficacité dans les États Membres – a été conduite entre les mois de septembre et de décembre 2002.

Je tiens à souligner que la volonté politique en faveur de la poursuite du Moratoire est demeurée inébranlable étant donné que les États membres de la CEDEAO ont renouvelé ce Moratoire pour trois ans en octobre 2001. Cela indique clairement que le Moratoire servira en fin de compte à contrôler la circulation des petites armes dans la sous-région de manière permanente.

Je voudrais également saisir cette occasion pour rappeler aux membres du Conseil de sécurité la résolution 1209 (1998), pour laquelle il a félicité la CEDEAO pour l'adoption du Moratoire. Comme je l'ai dit, le PNUD a appuyé la CEDEAO, par le biais du PCASED, depuis mars 1999. Nous saisissons cette occasion pour remercier l'Organisation des Nations Unies et les Gouvernements du Royaume-Uni, de la France, du Japon, de la Suède, du Canada, de la Norvège, de la Suisse et des Pays-Bas pour l'appui technique et financier apporté dans le cadre de la mise en oeuvre du Moratoire.

De concert avec la communauté internationale, la CEDEAO demeure engagée à lutter contre les deux fléaux de notre temps, les petites armes et les activités de mercenariat. Nous appelons la communauté internationale à mettre en oeuvre l'esprit et la lettre du Programme d'action de l'Organisation des Nations Unies et à fournir les ressources indispensables pour permettre au secrétariat de la CEDEAO de mettre en oeuvre le Moratoire de la CEDEAO dans tous ses prolongements.

Notre communauté est acquise à l'établissement d'une paix et d'une sécurité générales dans la sous-région. À cette fin, les chefs d'État de la CEDEAO ont,

lors de leur réunion de janvier dernier, reconnu la gravité de la prolifération des petites armes, le lien entre l'instabilité continue dans la sous-région, les activités des mercenaires et les délits transfrontaliers. En conséquence, ils ont recommandé la mise en place d'une petite unité au sein du secrétariat de la CEDEAO pour renforcer notre capacité de réduire, gérer et éliminer les petites armes et renforcer la sécurité humaine comme moyen de faciliter le développement harmonieux de nos pays.

Je lance un appel au Conseil de sécurité et à la communauté internationale dans son ensemble pour qu'ils appuient efficacement la mise en oeuvre du Moratoire et facilitent la mise en place d'une petite unité bien équipée au secrétariat de la CEDEAO.

Je me réjouis des débats fructueux et interactifs qui ont lieu dans cette instance et souhaite une fois de plus plein succès au Président du Conseil de sécurité de l'ONU.

**Le Président** : Je remercie le Secrétaire exécutif de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest pour les paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le Directeur régional du Programme de coordination et d'assistance pour la sécurité et le développement, M. Ibrahima Sall.

**M. Sall** : Je souhaiterais tout d'abord, au nom du bureau africain du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) dont le Directeur, M. Abdoulie Janneh, est ici présent, féliciter la Guinée pour son accession à la présidence du Conseil et la remercier pour l'initiative qu'elle a prise en ce moment extrêmement important où les armes de destruction massive retiennent l'attention de la communauté internationale.

Nous allons procéder à une présentation Powerpoint sur l'écran qui est en face de nous et essayer de contenir l'intervention dans la limite du temps imparti étant entendu que les discussions ultérieures permettront d'approfondir certains détails pour ceux qui le souhaitent.

Le but de notre intervention est de montrer le rôle du PNUD dans la lutte contre la prolifération des armes en Afrique de l'Ouest par le biais du Programme de coordination et d'assistance pour la sécurité et le développement (PCASED). Pour ce qui est du

sommaire, nous souhaitons, dans un premier temps, donner une idée de l'ampleur de la prolifération des armes en Afrique de l'Ouest, ensuite, montrer comment le programme, qui a été mis en place, est une réponse à la prolifération des armes puis nous souhaitons aborder les perspectives en matière de lutte contre la prolifération en Afrique de l'Ouest.

La situation concernant la prolifération en Afrique de l'Ouest est bien entendu très préoccupante, qui fait de la sous-région l'une des plus instables de la planète – d'abord, par la fréquence et l'impact des coups d'État – 72 coups d'État ont eu lieu entre 1972 et 1980, dont 50 % de réussite – avec des cas extrêmement typiques. Il y a un pays où, par exemple, on a pu avoir en quatre ans cinq tentatives de coups d'État, un seul d'entre eux faisant environ 250 000 réfugiés. Sans oublier les activités de mercenariat sur lesquelles nous avons insistées, une démultiplication des foyers de tension qui déstabilisent la sous-région, 12 ans de guerre au Liberia, 10 ans de guerre en Sierra Leone, une rébellion en Casamance qui dure 20 ans, etc.

C'est donc toute la situation qui est explosive. Il y a plus de 10 millions d'armes en Afrique de l'Ouest, et, selon l'estimation la plus récente, entre 90 et 100 millions de personnes souffrent de cette situation dans le reste de l'Afrique. En outre, 50 % des armes qui prolifèrent alimentent la criminalité organisée et 80 % des victimes sont les populations les plus vulnérables, les femmes, enfants et personnes âgées.

Sur 10 ans à peu près, le tableau est très sombre : 2 millions d'enfants tués, 5 millions d'handicapés, 12 millions de sans-abri, 300 000 enfants soldats, plus de 10 000 mercenaires, ce qui joue, premièrement sur l'intensité des conflits armés, deuxièmement sur leur réversibilité – ils sont devenus irréversibles – et enfin sur la fréquence des conflits, avec bien entendu des effets directs et indirects sur la sécurité humaine. C'est dans ce cadre là, effectivement, que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), dans sa déclaration d'objectifs de 2002, a justifié la rationalité de son programme.

Les membres constateront bien la situation. Je n'ai pas mentionné la situation particulière du Nigéria, qui, même s'il ne connaît pas de rébellion interne, connaît une situation d'insécurité, et une situation qui peut d'ailleurs être matérialisée par des attaques au

niveau de la population civile, comme le montrent les images qui vont suivre.

*Une image est projetée sur l'écran.*

Ce sont des images d'une attaque à la Kalachnikov, donc une arme de guerre, dans un des pays où nous étions allés pour monter une commission nationale de lutte contre la prolifération des armes. Nous sommes tombés sur cet incident, un véhicule qui transportait des fonds, les balles sont des balles de Kalachnikov AK-40, qui ne sont pas très chères – on trouve à peu près à 30 dollars sur le marché une Kalachnikov. Le bilan est bien sûr terrible : une balle dans l'abdomen, un oeil perdu, une balle dans la tête. C'est la réalité quotidienne de l'insécurité. Alors, en quoi la réponse est-elle importante?

La réponse du Programme mis en place par le PNUD est fondée sur une notion de sécurité humaine, donc d'abord d'une extension de la notion de sécurité, non seulement aux personnes physiques et aux biens mais à d'autres types de droits, et notamment aux droits économiques et sociaux, mais aussi d'un lien entre le développement et la sécurité, et enfin, sur le paradigme « sécurité d'abord ».

Le deuxième élément qui me paraît important est que le Programme de coordination et d'assistance pour la sécurité et le développement constitue un cas typique de réponse globale à un problème qui est devenu aussi global. Il y a une gamme d'acteurs complète : institutions internationales, États, Organisations internationales, organisations non gouvernementales, médias, organisations de la société civile – tout cela compris dans le même dispositif. Donc des acteurs qui sont en partenariat, en coalition, qui participent et qui essaient de s'approprier le programme à travers les commissions nationales qui sont créées par les États, mais aussi à travers les organisations nationales et transnationales de la société civile. D'ailleurs, depuis le dernier sommet de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), ces derniers acteurs participent désormais, dans le cadre du Moratoire, à travers une plate-forme formelle.

Des stratégies multidisciplinaires, multidimensionnelles bien entendu, puisqu'il existe des aspects de réforme juridique. De plus, en Afrique de l'Ouest, nous sommes, sur le plan de la lutte contre la prolifération des armes, un peu en avance, puisque nous sommes arrivés à produire des normes, à avoir un plan d'action

et à essayer de lier justement les normes au comportement, à travers un système d'incitations, pour lequel, pour l'essentiel, nous avons aujourd'hui la diplomatie et le renforcement des capacités, étant entendu que nous n'avons pas encore, ni les sanctions, ni les dénonciations publiques.

*Une image est projetée sur l'écran.*

L'image suivante montre un jeune Sierra-Léonais, qui a sauté sur une mine. Nous avons utilisé cette image lors de la Coupe d'Afrique des nations, pour montrer que ce sont aussi des rêves qui se brisent.

Une réponse globale mais aussi surtout intéressante, puisque pour la première fois, dans le cadre de la lutte contre la prolifération des armes, nous avons une délégation politique de la part des États de la CEDEAO et une légitimité politique qui permet au Programme d'intervenir, pays par pays, d'entrer en contact directement avec les ministères des affaires étrangères, avec les ministres de la défense et de la sécurité, pour discuter de ces problèmes là. Ce cas constitue vraiment une raison de l'efficacité et d'une sorte de spécificité, qui est l'une des forces du programme.

Mais enfin, globalement, le point le plus important sur le Programme qui a été mis en place par le PNUD en Afrique, c'est que c'est un cas de désarmement pratique au-delà des grands principes. Aujourd'hui, nous avons pu répondre, à travers le Programme du PNUD, à la question du comment, sur le terrain, régler ces problèmes de prolifération. Ses missions comprennent la promotion d'une culture de paix, la formation des forces de sécurité, le contrôle des frontières, la mise en place d'un registre régional des armes légères, l'harmonisation des législations, la collecte et la destruction des armes, l'extension de l'esprit du Moratoire sur le reste du continent africain, la mobilisation des ressources et l'engagement d'un dialogue avec les producteurs d'armes.

Le point le plus important aujourd'hui, est la mise en place de ce que l'on appelle les commissions nationales de lutte contre la prolifération des armes. Dans tous les pays de la CEDEAO, il est question de mettre en place des commissions de lutte contre la prolifération qui, dans chaque État – ces derniers définissant la composition de ces commissions – sont les agents d'exécution dans le cadre de la lutte contre la prolifération des armes, qui assurent la durabilité et

qui renforcent les capacités des pays en matière de lutte contre la prolifération.

Jusqu'en 2001, nous n'avions eu que cinq commissions nationales, et en une année, l'exercice passé, grâce à une équipe sur le terrain, nous avons pu avoir 13 commissions nationales sur 15. Donc sur l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest, aujourd'hui, 13 pays sur 15 ont des commissions nationales de lutte contre la prolifération. Les exceptions sont, tout d'abord, la Côte d'Ivoire, pour des raisons d'instabilité. Nous comptons justement, avec le soutien du secrétariat exécutif, profiter de la mise en place du nouveau gouvernement, pour mettre en place une Commission nationale, mettre en place un registre dans le cadre des opérations de maintien de la paix, et procéder à la collecte et à la destruction des surplus d'armes. La deuxième exception, c'est le Libéria, qui est en guerre civile, mais qui a montré un engagement ferme pour mettre en place une commission nationale. De plus, et c'est le deuxième point, une fois créées, les commissions nationales sont mises en réseau pour partager les meilleures pratiques, établir une coopération dans le cadre de la lutte contre la prolifération des armes et échanger des informations.

Aujourd'hui, nous avons des cas de décentralisation. Lorsque l'on prend par exemple la Commission nationale du Mali, elle est tellement en avance qu'il existe des commissions nationales locales, au Nord, au Sud, à l'Ouest, pour lutter contre la prolifération des armes.

Aujourd'hui le Programme à accomplir prévoit de compléter le réseau avec le Nigéria. Mais surtout, le plus important, c'est de passer d'une intégration institutionnelle, qui a toujours existé entre le Programme et les missions résidentes du PNUD, à une intégration opérationnelle, qui va justement inclure les responsables des programmes de bonne gouvernance, dans les commissions nationales, pour que, de façon opérationnelle, le système des Nations Unies puisse être intégré dans la lutte contre la prolifération des armes.

Les autres aspects de notre programme comptent notamment le renforcement des contrôles des frontières. Nous avons assisté le Mali, il y a tout juste quelques jours, à hauteur de plus de 200 000 dollars, pour sécuriser la frontière avec l'Algérie et la Mauritanie. Nous allons aider le Bénin, cela est en cours, et nous avons le Ghana et le Niger à l'étude.

Dans le cadre de la formation des forces de sécurité, nous avons formé des formateurs, plus de 300 officiers supérieurs ont été formés dans les 15 pays, avec une décentralisation maintenant au niveau national. Plus de 7 500 agents seront formés, avant qu'il y ait une décentralisation au niveau de chaque corps des forces armées et de sécurité, avec un manuel de formation également.

S'agissant de la destruction pratique en chiffres, nous avons détruit 38 000 armes en Afrique de l'Ouest. Et l'on constatera que le pays où l'on a détruit le plus d'armes est paradoxalement le Libéria. On ne le dit pas assez, et d'ailleurs les membres trouveront à la sortie un film sur la destruction des armes au Libéria, qui a été une destruction extrêmement importante.

Nous avons à côté de cela porté une attention particulière sur la catégorie d'armes légères spécifiques que sont les mines antipersonnel, puisqu'elles font partie de la nomenclature. Nous avons lancé une initiative « zéro mines » en Afrique de l'Ouest, par laquelle nous allons détruire, avec déjà le soutien du Canada, tous les stocks de mines antipersonnel détenues par les États, en plus des opérations de déminage qui vont continuer une année après cela.

Aujourd'hui, trois projets sont en cours. Premièrement, la promotion d'une culture de paix. Un point important, nous allons en Afrique de l'Ouest réformer tous les programmes d'enseignement au niveau élémentaire, secondaire et universitaire, pour inclure des éléments de culture de paix dans le cursus. Deuxièmement, l'harmonisation des législations par une loi unique, ce que l'on a fait dans le domaine du droit des affaires, nous allons le trouver dans le domaine de la sécurité, avec une convention internationale. Troisièmement, enfin, l'établissement d'un registre national des armes légères, puisque comme on le sait, suite à une résolution 46/36 L de l'Assemblée générale sur l'Iraq, un registre régional des armes classiques a été établi. Mais après trois séances de travail d'un groupe d'experts, il n'a pas été permis d'inclure les armes légères dans le Registre des armes classiques. Les armes légères vont donc être prises en charge par les registres régionaux. La CEDEAO va justement travailler sur un registre national, à travers des programmes pilotes, puisque nous allons procéder par pays. Certains pays se sont déjà portés candidats à donner toutes les informations sur leurs stocks de munitions et d'armes, et qui va nous

permettre donc de monter à la source et de coordonner, et d'avoir un registre vraiment national.

Les perspectives sont les suivantes. Premièrement s'insérer dans le cadre des initiatives globales, par le biais, d'abord, de la Conférence des Nations Unies sur les armes légères; et ensuite du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), puisque le volet paix et sécurité a été confié, si mes souvenirs sont bons, à la France, qui est en train de travailler dessus. Et donc nous comptons nous insérer dans le cadre des nouvelles initiatives globales.

Deuxièmement, élargir et améliorer le partenariat avec les institutions d'exécution, les institutions du système des Nations Unies, mais surtout avec les donateurs. De ce point de vue là, je pense qu'il y a quelque chose de très important. Nous avons mis en place au niveau du programme régional, une structure qui permet à l'ensemble des ambassadeurs des pays donateurs de faire face à l'ensemble des ambassadeurs des pays récipiendaires, et donc de discuter de tous les aspects du Programme dans une visibilité et une transparence parfaites.

Un autre point important est celui qui consiste à intégrer les représentants résidents du PNUD mais, plus encore, les responsables de la bonne gouvernance dans le cadre de la lutte contre la prolifération des armes.

Mais le point le plus important dans la lutte contre la prolifération – comme l'a dit le Secrétaire exécutif – est non seulement l'engagement et la volonté politiques, mais aussi la mobilisation des ressources. Il faut comprendre que le programme que nous dirigeons a débuté avec un déficit de 60% de ses ressources et que sur 13 millions de dollars qui ont été estimés nécessaires pour répondre aux besoins du Plan d'action, nous n'avons pu mobiliser que 5 millions.

Je voudrais donner un exemple très simple : aujourd'hui, le programme minimal – et je dis bien, minimal – de renforcement des frontières sur les 15 pays de l'Afrique de l'Ouest – ce qui signifie 4 postes par pays – nécessite 6 millions de dollars. Depuis la création du Programme de coordination et d'assistance pour la sécurité et le développement (PCASED) en 1998, nous n'avons même pas pu mobiliser cette somme sous forme de stocks. C'est pour dire les problèmes de déficit que nous avons.

La dernière perspective opérationnelle est, bien sûr, de réduire la demande grâce au moratoire, aux régimes de contrôle et à des régimes d'évaluation beaucoup plus rigoureux. Je pense que le Commissaire intérimaire chargé de la paix, de la sécurité et des affaires politiques l'a bien souligné. Il faut un régime beaucoup plus contraignant pour les pays qui ont adopté le moratoire. Mais aussi, en même temps du côté de l'offre, la proposition d'éviter d'exporter les armes vers les régions en conflit est importante mais cela suppose que les déclarations soient faites.

Aujourd'hui, les statistiques qui sont collectées dans le cadre douanier par les Nations Unies ne sont pas des statistiques suffisantes puisque, d'une part, les armes militaires ne sont pas déclarées, les armes en transit et la multiplication des zones de libre échange font qu'effectivement nous ne pouvons pas disposer de données importantes. Nous comptons donc sur une notification volontaire de la part des États. Il faut par ailleurs noter que même aujourd'hui sur plus de centaines de pays exportateurs, seuls 29 soumettent une notification, et ce n'est pas uniquement sur les données qui sont pertinentes dans le cadre de la lutte contre la prolifération des armes.

Nous allons donc aussi augmenter les opérations de démobilisation et de micro-désarmement et enfin, sensibiliser, encore et toujours, comme ici au Tchad nous avons pu sensibiliser sur le développement humain – une course à gagner. Enfin, l'autre image est une image adressée à la tolérance et à la nation : tous ensemble sur l'unité nationale. Et enfin, la flamme de la paix : agissons avant qu'elle ne meure.

**Le Président** : Je remercie le Directeur régional du Programme de coordination et d'assistance pour la sécurité et le développement en Afrique (PCASED) pour sa présentation et pour ses paroles aimables à l'endroit de mon pays.

Après cette importante et intéressante présentation du Directeur du PCASED, je voudrais rappeler que notre séance d'aujourd'hui est un atelier et, comme tel, interactive. Les groupes d'intervenants pourront donc, s'ils le désirent, poser des questions et, comme nous avons la chance d'avoir ce matin avec nous les dirigeants de l'Union africaine, de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et du PCASED, ils se feront certainement un plaisir de répondre aux questions qui vont être posées.

L'orateur suivant est le Ministre des affaires étrangères et de la coopération de la Gambie, S. E. M. Baboucarr-Blaise Ismaila Jagne. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

**M. Jagne (Gambie) (parle en anglais)** : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mars. Ma délégation est vraiment fière que ce soit la République de Guinée, pays voisin et frère dans la sous-région d'Afrique de l'Ouest, qui préside les affaires du Conseil de sécurité en ce moment – moment qui pourrait bien être déterminant pour l'avenir de l'ONU. Je suis certain que, comme toujours, vous vous acquitterez de vos responsabilités avec objectivité, équité et sagacité.

Je rends également hommage à votre prédécesseur, le Ministre Joschka Fischer de l'Allemagne et à son compétent collègue, l'Ambassadeur Gunter Pleuger, pour l'excellente manière dont ils se sont acquittés de leur tâche durant le mois de février.

Ma délégation vous est fort reconnaissante d'avoir organisé cet atelier ministériel sur la prolifération des armes légères et le mercenariat : menaces à la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest. Il s'agit là d'un sujet qui nous préoccupe tous beaucoup en Afrique de l'Ouest, et en particulier le Président Al Hadji Yahya A. J. J. Jammeh et le Gouvernement gambien. Depuis maintenant plusieurs années, nous appelons l'attention sur ce problème que connaît l'Afrique de l'Ouest, car l'accumulation des armes légères est un facteur qui, de toute évidence, contribue largement aux conflits sans fin qui ont affligé une grande partie de l'Afrique de l'Ouest et entravé le développement du continent. Le fait est que, le plus souvent, les méthodes d'acquisition de ces armes sont illicites, tout comme les objectifs qui les font acquérir. À l'heure actuelle, on estime qu'il y aurait 8 millions d'armes légères illicites en circulation à l'intérieur de chaque pays d'Afrique de l'Ouest et entre eux, du fait de leurs frontières perméables.

Au cours de la dernière décennie, le problème des armes légères a eu pour conséquence la convocation de plusieurs réunions au sommet qui ont débouché en 1998 sur l'adoption d'une déclaration de Moratoire – renouvelable, la première de ce type en Afrique –, sur

l'importation, l'exportation et la fabrication des armes légères dans les États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), pour une durée de trois ans. En plus du Moratoire, les chefs d'État de la CEDEAO ont adopté un plan d'action et un code de conduite et ont décidé que chaque pays établirait une commission nationale pour en surveiller la mise en oeuvre. Ensemble, tous ces instruments faciliteraient l'imposition du Moratoire.

En outre, un Programme de coordination et d'assistance pour la sécurité et le développement (PCASED) offre, en tant que mécanisme d'appui et de surveillance, agissant en coopération étroite avec le secrétariat de la CEDEAO et les différentes commissions nationales, une assistance qui permet, dans le cadre des initiatives nationales, d'adapter les lois et les procédures administratives existantes aux exigences du Moratoire. Il conserve un registre des armes utilisées par les troupes de maintien de la paix dans la sous-région; il traite les demandes de dérogations et d'importation par les Gouvernements d'armes, de munitions et de leurs composantes; il fournit une formation en matière de maîtrise des armements; et il encourage une coopération avec les fabricants et les fournisseurs concernant la mise en oeuvre du Moratoire.

On peut ainsi voir que des efforts louables sont déployés par les gouvernements des pays d'Afrique de l'Ouest pour faire face à ce problème. Par ailleurs, la décision lourde de conséquences prise par nos dirigeants de proroger le Moratoire pour une deuxième période de trois ans montre bien qu'il y a une volonté politique de s'attaquer sérieusement à ce problème.

La nature des utilisateurs finaux de ces armes est tout aussi préoccupante. Il est bien connu que ce sont des milices qui incitent aux conflits en Afrique. Il y a quelque temps, il est apparu que ces milices dépendaient dans une grande mesure de l'emploi d'enfants soldats. Cette prise de conscience brutale a poussé le monde à agir et la communauté internationale a réagi en adoptant les mesures qui s'imposaient pour faire face à ce problème. Mais, en plus de cette réalité répugnante, il est apparu très nettement que l'épine dorsale de ces milices se composait essentiellement de mercenaires. Ce phénomène n'a toutefois pas encore reçu l'attention qu'il mérite.

Autrefois, le mercenariat en Afrique était associé aux aventuriers européens et aux «chiens de guerre». Toutefois, l'Afrique se montre de plus en plus capable de produire sa propre variété de soldats de fortune. La sous-région d'Afrique occidentale, en particulier, connaît de nombreuses guerres et de nombreux conflits à l'origine desquels se trouvent ces milices composées de mercenaires.

Les conflits dans les pays de l'Union du fleuve Mano, par exemple, ont été soutenus grâce à l'emploi de mercenaires par les différents chefs de guerre. Chacun sait maintenant que le Revolutionary United Front (RUF) de la Sierra Leone se composait de combattants venus de pratiquement tous les pays d'Afrique de l'Ouest qui étaient recrutés sous contrat pour combattre, moyennant rémunération et profit, dans le seul but de renverser le gouvernement légitime de la Sierra Leone. On sait aussi que ces éléments ont été impliqués dans l'invasion de la Guinée et dans l'imbroglio actuel au Libéria, sans parler des atrocités qu'ils ont commises pendant ces temps difficiles. Beaucoup d'éléments font penser que dans le dernier conflit en Afrique occidentale – celui de la Côte d'Ivoire –, les mercenaires participant aux conflits dans l'Union du fleuve Mano sont venus compliquer la donne.

Les mercenaires n'ont pas la moindre conscience ni la moindre morale. Ils n'ont de loyauté, d'allégeance qu'à l'égard d'eux-mêmes et ne répondent qu'au plus offrant. Il y a des cas connus de mercenaires qui ont combattu avec plusieurs milices différentes, dont certaines étaient des ennemies mortelles. Ils sont là, prêts à faire la guerre, quelle qu'elle soit, du moment qu'on les paie comme il faut.

Il est certain que tant que ces individus peu recommandables seront parmi nous, la demande d'armes légères continuera d'exister – aussi bien que les seigneurs de la guerre et que ceux qui la financent. Ils constituent un maillon critique dans la chaîne du conflit. Et si ce maillon n'est pas rompu, l'Afrique occidentale ne connaîtra ni paix ni repos.

On se souviendra qu'en juillet 2001, l'ONU a convoqué une Conférence sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects au cours de laquelle elle a décidé d'appliquer le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. La Conférence a affirmé qu'il «appartient au premier chef aux

gouvernements de prévenir, de combattre et d'éliminer le commerce illicite des armes légères » et que « la communauté internationale a le devoir de s'attaquer à cette question » (*A/CONF.192/15, par. 13 et 15 du préambule*). Je crois qu'il en va de même pour ce qui est du problème des mercenaires.

Il est vrai que les gouvernements de la sous-région ouest-africaine ont commencé à assumer leurs responsabilités en matière de contrôle des armes légères. Ce qu'ils ont obtenu, aussi louable que cela puisse paraître, n'est qu'un début. Il reste encore beaucoup à faire.

En décembre 2002, à la fin de la troisième année, le Moratoire a fait l'objet d'une évaluation. Certaines de ses conclusions et de ses observations sont édifiantes. Je voudrais mettre en exergue quelques-unes d'entre elles.

« À moins que les principaux producteurs d'armes du monde n'assument une plus grande responsabilité dans la gestion du marché mondial des armes, les États les plus vulnérables continueront de pâtir du commerce incontrôlé des armes légères... Un nouvel élan doit être imprimé au dialogue entre les fournisseurs et les producteurs d'armes.

Si les (nombreuses) demandes de dérogation (pour les importations d'armes et de munitions) sont la preuve que les États Membres respectent le Moratoire, on dit que les États ne respecteraient pas tous le Code de conduite (relatif au Moratoire) ... Les États Membres de la CEDEAO souhaiteraient peut-être donc revoir le Code de conduite afin : a) de définir des mesures coercitives dans le cas où des pays seraient considérés comme en violation de leurs obligations, et b) d'ouvrir une enquête sur les violations graves du Code de conduite. »

S'agissant des dérogations relatives aux importations,

« il subsiste une zone floue dans la procédure de dérogation : il n'y a actuellement aucune clause obligeant les négociants d'armes » (par opposition aux États parties) « à soumettre une demande au Secrétariat de la CEDEAO... Il y a une autre zone floue dans la procédure de dérogation : les pays qui se sont vu accorder des

dérogations ne doivent pas les présenter lors des achats d'armes. »

Sur cette toile de fond, je tiens à ce que nous examinions quelques propositions quant à ce qui pourrait être par ailleurs fait, outre les efforts déjà déployés, pour régler le problème des armes légères et du mercenariat en Afrique de l'Ouest. Bien entendu, il va sans dire qu'a priori, chaque pays ouest-africain doit faire montre de la détermination la plus ferme à l'égard des objectifs visés par les initiatives sous-régionales et internationales en la matière et manifester une plus grande volonté de faire appliquer les accords qui ont été conclus collectivement.

Premièrement, un instrument législatif international est nécessaire pour qu'aussi bien les fournisseurs que les utilisateurs des armes légères répondent davantage de leurs actes. Les fabricants et les fournisseurs doivent être astreints à agir de façon plus responsable quand ils transfèrent ces armes aux acteurs non étatiques. Il faut mettre en place un mécanisme pour veiller à ce que les transferts soient seulement destinés à des utilisateurs finals étatiques et légitimes. Les efforts en cours pour réglementer les fournitures d'armes aux milices dans certains pays de la région devraient être redirigés pour être appliqués à l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest. En outre, un instrument semblable à celui chargé de surveiller et de réglementer le mouvement des diamants du sang devrait être mis au point pour contrôler la prolifération des armes légères. Bien entendu, ceci devrait être étayé par un régime de sanctions pertinent. À cet égard, il faut s'efforcer d'obtenir une coopération plus soutenue des fabricants et des fournisseurs d'armes, signataires de l'Arrangement de Wassenaar sur le contrôle des exportations d'armements et de biens et technologies à double usage.

Deuxièmement, des mesures devraient être prises pour repérer les activités des courtiers, des négociants et des marchands en armes illicites sur le même modèle quasiment que les mesures prises pour lutter contre les trafiquants de drogues illicites. La situation en Afrique de l'Ouest aujourd'hui est telle qu'il est facile pour des individus ou des groupes d'individus d'acheter, parfois au grand jour, des quantités d'armes. Il faut mettre en place des mesures efficaces pour que cela cesse.

Troisièmement, nous devons adopter une convention internationale interdisant les activités et l'emploi de mercenaires dans la sous-région. Les

seigneurs de guerre qui recrutent des mercenaires pour livrer toute guerre, quelle soit ou pas justifiable, doivent être tenus responsables. Les mécanismes de surveillance et d'application de la loi pertinents devraient alors être mis en place.

Quatrièmement, en tant qu'initiative immédiate pour répondre à l'urgence de la situation en Afrique de l'Ouest, des mesures devraient être prises pour procéder à la démobilisation des mercenaires et à leur réinsertion, dans leur pays d'origine, dans des activités économiques, productives et rémunérées. La Sierra Leone a récemment exécuté avec succès, sous l'égide de l'ONU, un programme de démobilisation, de réintégration et de réinsertion touchant des dizaines de milliers de ses ressortissants. Ce que nous proposons maintenant, c'est une version sous-régionale de ce programme.

Cinquièmement, il faut mettre en place un instrument législatif pour empêcher de donner asile, de fournir des bases arrière, des moyens logistiques, des fournitures, etc... aux mercenaires et autres utilisateurs d'armes légères illicites. Il faudrait également mettre au point un régime de sanctions à l'encontre des contrevenants.

Enfin, pour que certains des éléments susmentionnés, voire tous, soient appliqués, il nous faut établir un partenariat nettement plus étroit entre l'ONU, le Programme de coordination et d'assistance pour la sécurité et le développement (PCASED) et la CEDEAO. À présent, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), le Département des affaires économiques et sociales, le Département des opérations de maintien de la paix, le Département des affaires de désarmement, et l'Institut de recherche des Nations Unies sur le désarmement offrent diverses formes d'assistance et d'appui aux activités de la PCASED. Ce qu'il faut maintenant, c'est une coopération devant être élargie pour inclure des actions concertées sur la question des mercenaires ainsi qu'un accord plus formel par lequel le Conseil de sécurité, en étroite coopération avec la CEDEAO et la PCASED, créerait un mécanisme chargé de suivre la situation, de recevoir des rapports en la matière et d'appliquer ses décisions relatives aux questions des armes légères et des mercenaires. Le Bureau des Nations Unies pour la prévention des conflits et la consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest devrait peut-être assumer le rôle de coordinateur de cet accord

et d'agent de liaison entre le Conseil de sécurité et la CEDEAO.

Ma délégation espère vivement que cet atelier ne sera pas éphémère. Nous espérons que, de nos délibérations, ressortiront des éléments qui permettront une collaboration renforcée entre tous les principaux acteurs de l'Afrique de l'Ouest, d'une part, et le Conseil de sécurité, d'autre part, de manière à faire face au plus grand défi auquel notre sous-région ait été confrontée, à savoir le problème du mercenariat et de la prolifération des armes légères.

**Le Président :** Je remercie le Ministre des affaires étrangères de la Gambie pour les paroles aimables qu'il m'a adressées et pour ses encouragements à la Guinée.

Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de l'Angola, S. E. M. Joao Bernardo de Miranda.

**M. Miranda (Angola) :** Je souhaiterais tout d'abord féliciter la Guinée pour l'initiative qu'elle a prise d'organiser la présente séance spéciale destinée à analyser et à rechercher des solutions efficaces aux problèmes ayant gravement affecté la stabilité de certaines régions du continent africain, contribuant ainsi au retard économique de celles-ci.

Je voudrais également saluer la présence des Ministres des affaires étrangères et aux titulaires d'autres portefeuilles en provenance de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), du Secrétaire exécutif de la CEDEAO ainsi qu'au représentant de M. Amara Essy, Président intérimaire de la Commission de l'Union africaine.

Le problème de la prolifération des armes légères, le mercenariat et les menaces à la paix et à la sécurité de l'Afrique de l'Ouest sont devenus un réel danger et nous préoccupent. Ils sont aussi directement à l'origine du prolongement des conflits et du climat de tension qui règne dans certains pays de cette région. Le nombre de morts et de blessés augmente de jour en jour en raison de l'utilisation d'armes légères. Les causes de ce problème sont multiples et varient d'une région à l'autre. L'utilisation inappropriée d'armes légères dans certains pays crée des difficultés qui nuisent au bien-être et à la sécurité des citoyens et parvient, dans d'autres, à menacer l'existence même de l'État.

Dans les pays ayant conclu des accords de paix, ce facteur crée des entraves et mine la confiance régnant entre les protagonistes du processus de paix tout en constituant un motif de blocage des opérations de maintien de la paix, des efforts de reconstruction et de développement des pays en phase post-conflit et du développement normal des processus démocratiques nationaux.

Compte tenu de la sérieuse menace qu'il fait actuellement peser sur la paix et la sécurité et du risque de propagation à d'autres régions du continent, le problème qui frappe l'Afrique de l'Ouest est d'une telle ampleur que la solution ne peut exclusivement incomber aux pays ou au groupe de pays directement affectés. Un engagement plus important de l'ONU et de ce Conseil en particulier constitue une nécessité impérieuse. D'où le mérite et l'importance de la séance d'aujourd'hui.

La concentration accrue d'armes légères dans diverses régions de la planète, la possession et l'utilisation de celles-ci par des groupes civils ou par des organisations armées subversives ont pour principale origine l'inefficacité des systèmes de contrôle des importations et des exportations d'armes, le contrôle défaillant des arsenaux militaires et du trafic illicite d'armement parfois effectué en connivence avec des gouvernements producteurs.

D'autre part, certains pays vendeurs d'armes n'ont pas fait preuve de suffisamment de retenue en matière d'exportation vers des régions déjà ruinées par des conflits. Ils ont incité des groupes belliqueux à poursuivre des guerres subversives et de déstabilisation.

Les embargos d'armes imposés par ce Conseil en tant que moyen de contrôle de la prolifération d'armes n'ont également pas été intégralement respectés. Ils ont entraîné la transformation de nombreuses régions, essentiellement africaines, en véritables places d'armes et sources de nouveaux conflits.

Le succès limité des embargos d'armes à destination de l'Afrique est dû aux faibles résultats obtenus par de nombreux États dans le contrôle de leurs frontières, associés au manque de volonté politique et à l'ingérence dans les affaires intérieures d'autres États. L'expérience du conflit angolais a permis de démontrer que l'importation d'armes ultérieurement livrées à des groupes armés était le fait de certains pays africains appliquant des procédures

légales. Ce scénario continue de se vérifier vis-à-vis d'autres États engagés dans des conflits.

Il convient donc d'accélérer d'urgence la mise au point d'un processus international permettant aux États d'identifier et de remonter la filière des armes légères et de petit calibre y compris de celles provenant de filières licites, et de créer un moyen permettant d'identifier facilement tout individu ou entreprise impliqué dans le trafic illicite afin de les punir sévèrement.

Le trafic d'armes en Afrique occidentale n'est pas une fatalité. Il peut être éliminé, l'un des moyens appropriés étant l'application, par tous les États, du Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, adopté en juillet 2001. L'Afrique australe, dont mon pays fait partie, a déjà pris des mesures en ce sens, ayant adopté le Protocole sur le contrôle des armes à feu, des munitions et d'autres matériels connexes dans la région de la Communauté de développement d'Afrique australe.

Il convient de tenir compte de la dénonciation en public des États et individus qui se sont avérés être délibérément impliqués dans des violations d'embargos d'armes ainsi que des sanctions qui leur ont été infligées. Ce moyen s'est avéré assez efficace dans la réduction significative des violations d'embargos imposés par l'Organisation des Nations Unies pendant la période de conflit dans mon pays.

L'ONU doit donc jouer un rôle essentiel en matière de prolifération d'armes. À cette fin, elle devra fournir une aide à l'Afrique occidentale dans l'exécution du programme de démobilisation, de désarmement et de réintégration sociale. Elle doit aussi favoriser toute mesure de saisie et de destruction des armes dans le cadre des accords de paix. Cette mesure d'une importance considérable permettra d'empêcher ceux qui entendent persister dans le choix de la guerre de continuer d'accéder aux armes. L'expérience de mon pays dans ce domaine a été très positive.

La législation angolaise stipule que l'usage et le port d'armes à feu sont strictement interdits. Nous sommes en train de mettre au point un processus de récompense qui sera basé sur le principe du volontariat, comprenant trois phases distinctes. La première phase est essentiellement à caractère administratif et consiste à établir des structures

d'enregistrement et de réception de l'armement à restituer.

La deuxième phase a pour principal objet la sensibilisation de la population. Elle s'adresse à l'ensemble de la société et doit correspondre au résultat d'investigations et d'actions permettant de saisir d'importantes quantités d'armes à feu légères. Des récompenses sont prévues pour les informateurs. La troisième phase débutera immédiatement après la fin des délais stipulés pour la restitution volontaire d'armes à feu légères. Ce n'est qu'à la fin de ces trois phases que l'on pourra établir une nouvelle législation modifiant les dispositions relatives aux interdictions établies par la loi sur l'utilisation et le port d'armes à feu par des civils.

Nous considérons également comme fondamental le soutien accordé par l'ONU au Moratoire décrété en 1998 par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest sur l'importation, l'exportation et la fabrication des armes légères, permettant aux États de la région de contribuer à la création d'une culture de paix devant conduire à l'élimination progressive de leurs conflits.

En outre, il convient de souligner qu'il est nécessaire que certains pays de cette région – des pays déjà connus d'ailleurs – cessent d'apporter une aide militaire, politique, diplomatique et matérielle aux groupes armés qui opèrent dans d'autres États. Les gouvernements des pays en conflit doivent à leur tour faire preuve de volonté politique en prenant des mesures concrètes allant dans le sens d'un assouplissement en tant que condition préalable fondamentale à la création d'un climat de confiance favorable à la négociation pacifique des conflits.

Nous sommes convaincus que les conclusions importantes établies à l'issue de cette réunion marqueront l'engagement des États membres du Conseil de sécurité et de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest à coopérer effectivement en vue d'apaiser au maximum le climat de tension qui règne en Afrique occidentale et d'éradiquer, à courte échéance, l'instabilité régnant actuellement.

**Le Président :** Je remercie le Ministre des affaires étrangères de l'Angola pour les paroles aimables adressées à mon pays.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. François-Xavier Ngoubeyou, Ministre d'État chargé des relations extérieures du Cameroun.

**M. Ngoubeyou (Cameroun) :** C'est un réel plaisir pour moi, Monsieur le Président, de vous voir diriger nos travaux de ce jour. Mon pays est fier du panache avec lequel votre pays, la Guinée, conduit les travaux du Conseil dans le contexte international particulièrement délicat de ce mémorable mois de mars 2003 que nous connaissons. Permettez-moi aussi de féliciter le Conseil, à travers son Président, pour cette initiative.

L'organisation d'un débat public sur le thème « Prolifération des armes légères et de petit calibre et mercenariat : menaces à la paix et à la sécurité en Afrique de l'Ouest », est un thème qui s'inscrit dans le cadre d'une dynamique amorcée depuis le début de la décennie 90. En effet, la communauté internationale a inscrit au premier rang de ses priorités en matière de désarmement et de micro-désarmement, la lutte contre la prolifération des armes légères et ses phénomènes connexes.

Cette prise de conscience du danger que représentent les armes portatives s'est traduite, rappelons-le, par l'organisation ici à New York, en juillet 2001, de la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Au cours de cette rencontre, nous avons tous relevé que la fabrication, le transfert, la circulation illicite de ces armes ainsi que leur accumulation excessive et leur prolifération incontrôlée dans de nombreuses régions du monde, notamment en Afrique de l'Ouest, constituent une grave menace pour la paix, la sécurité, la stabilité, la réconciliation et le développement durable aux niveaux individuel, local, national, régional et international.

À l'issue de cette consultation, nous avons adopté ensemble un programme d'action afin de mettre sur pied, aussi bien aux niveaux national, régional que mondial, des mesures concrètes visant à prévenir, maîtriser et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects.

J'ai cru devoir faire cette digression historique pour souligner que ce débat ne doit pas être considéré comme une génération spontanée, un acte *sui generis*, mais comme un moment significatif, une étape d'un processus dynamique, prospectif et normatif, engagé depuis longtemps. Nous pensons que la présente séance

est une occasion de plus pour nous de mettre un accent particulier sur cette question et de réaffirmer le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans la collecte, le classement, la mise en commun et la diffusion d'informations sur le trafic illicite d'armes légères. Dans ce contexte, le Conseil devrait prendre des dispositions en vue d'apporter une assistance aux États et aux institutions sous-régionales – africaines, notamment – afin que tous les pays africains se hissent au niveau de la conscience politique des nations des autres régions dans le domaine de la prolifération des armes légères.

Par ailleurs, en insistant sur l'élaboration d'un instrument international de lutte contre le commerce illicite des armes légères, conformément au programme d'action susmentionné, je voudrais, une fois de plus, relever qu'il s'agit là d'une recommandation forte, dont l'application immédiate et effective constituera, à n'en point douter, une étape décisive dans le processus de la lutte contre ce fléau.

Au mois d'octobre dernier, sous la présidence du Cameroun, le Conseil avait organisé une journée de débat consacré à la question des armes légères. À cette occasion, plusieurs délégations avaient reconnu que le Conseil de sécurité devrait jouer un rôle accru pour assurer un meilleur contrôle de la circulation des armes légères en mettant sur pied un mécanisme permanent de surveillance des embargos et autres sanctions concernant ces armes. Par ailleurs, l'organisation des collectes d'armes légères, avec en échange l'octroi d'une assistance à la mise sur pied de petits projets économiques en faveur des populations et des groupes concernés, peut être d'une grande efficacité si la communauté internationale lui apporte son appui.

Il y a également lieu de renforcer, au niveau national, les législations en matière de port d'armes et concernant la prohibition d'acquisition et d'utilisation des armes à feu par les sociétés de gardiennage, qui prolifèrent dans nos pays. Il y a enfin la nécessité d'adopter des mesures rigoureuses de lutte contre la fabrication artisanale d'armes à feu. Aujourd'hui, ce qui nous interpelle également, c'est le lien entre le commerce et d'autres phénomènes prohibés, tels que le terrorisme, la criminalité organisée, le trafic des drogues, le grand banditisme dans nos grandes villes et le phénomène des coupeurs de route dans certaines régions. Plus globalement, je voudrais insister sur la nécessité d'adopter au niveau national, voire sous-régional, des mesures visant à prévenir les conflits, car

on sait que les différends conduisant à la guerre civile ou à ce qui s'y apparente sont un facteur important de la prolifération et de la circulation illicites d'armes légères.

L'utilisation des mercenaires, malgré l'entrée en vigueur en 2001 de la Convention des Nations Unies sur cette question, constitue l'une des préoccupations majeures de la plupart des États africains et de certaines régions du monde. Les mercenaires, poussés par les appétits de certaines puissances, continuent d'attiser les conflits en Afrique, contribuent au pillage des richesses naturelles et déstabilisent les pouvoirs. Il y a là des cas flagrants de violations des droits de l'homme, notamment du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. À cet effet, nous pensons que nos priorités en termes d'action doivent mettre un accent particulier sur la redéfinition du phénomène du mercenariat, l'élaboration d'une étude sur l'utilisation des mercenaires dans les actes terroristes, et le renforcement du rôle de l'ONU et du Conseil de sécurité dans la lutte contre le phénomène du mercenariat.

**Le Président :** Je remercie le Ministre d'État chargé des relations extérieures du Cameroun pour ses paroles aimables à mon endroit et à l'endroit de mon pays.

Ceci marque la fin du premier tour des intervenants. Puisqu'il n'y a pas de question, nous passons directement au deuxième tour. Le premier orateur inscrit sur ma liste est le Ministre des affaires étrangères du Libéria, S. E. M. Monie Captan. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

**M. Captan (Libéria) (*parle en anglais*) :** Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mars. Le Libéria vous sait gré de la prévoyance avec laquelle vous avez posé devant cet organe la question cruciale de la prolifération des armes légères et du mercenariat, qui sont des menaces pour la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest.

Le problème de la prolifération des armes légères en Afrique de l'Ouest retient l'attention de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) depuis un certain temps déjà, et, face à la gravité du problème, la CEDEAO a adopté un protocole instaurant un Moratoire sur l'importation des armes légères en Afrique de l'Ouest. Cette initiative a

été lancée par le Mali et soutenue par un grand nombre de partenaires internationaux, dont l'Organisation des Nations Unies. Le succès de cette initiative dépend fortement de la coopération des États fabricants d'armes, étant donné que les armes continuent d'être introduites dans la sous-région et que les conflits perdurent.

Le problème des mercenaires retient lui aussi l'attention de la CEDEAO. Celle-ci a adopté la proposition soumise par le Libéria, lors de la réunion des Ministres des affaires étrangères de la CEDEAO tenue en décembre 2002 à Dakar, d'organiser une réunion spéciale en vue d'explorer les moyens de régler ce problème. La prolifération des mercenaires en Afrique de l'Ouest découle en partie de l'échec des programmes de réinsertion des anciens combattants, dû à l'insuffisance des ressources octroyées par la communauté internationale. Par conséquent, un groupe important d'anciens combattants oisifs est apparu dans une région à l'économie stagnante, où les anciens combattants ne peuvent subsister qu'en monnayant leurs compétences de combattants armés contre de l'argent et le droit de piller.

La prolifération des armes et les activités de mercenaires sont interconnectées puisque les mercenaires ne sont opérationnels que si les fournitures d'équipement militaire se poursuivent. Bien souvent, les mercenaires rejoignent les mouvements rebelles et sont approvisionnés par des acteurs étatiques qui mènent des conflits dans la région par l'entremise d'acteurs non étatiques. La prolifération des mercenaires est particulièrement inquiétante du fait que les mercenaires de l'Afrique de l'Ouest sont de plus en plus souvent d'anciens combattants issus de conflits régionaux qui entretiennent ainsi les conflits et l'instabilité. Les mercenaires survivent dans un environnement dans lequel les acteurs non étatiques sont activement engagés dans des conflits armés. Nous assistons à une telle situation au Libéria, en Sierra Leone et maintenant en Côte d'Ivoire. La guerre en cours au Libéria illustre parfaitement cela : les rebelles des Libériens unis pour la réconciliation et la démocratie (LURD), qui se battent pour renverser le gouvernement démocratiquement élu du Libéria, se composent d'anciens combattants des factions belligérantes dissoutes du Libéria, des Kamajors sierra-léonais et de ressortissants guinéens. Ce groupe rebelle, composé de ressortissants de différentes

nationalités, est actuellement engagé dans des combats aux côtés de toutes les parties au conflit ivoirien.

Face à la prolifération des armes et des mercenaires, la communauté internationale doit s'intéresser à la source de la fourniture des armes à ces entités non étatiques. Ne pas le faire conduira au maintien d'un grand nombre de mercenaires en Afrique de l'Ouest, qui pourraient apparaître dans n'importe quelle région de l'Afrique de l'Ouest et au-delà, créant plus d'instabilité et engendrant une grave crise humanitaire, avec un accroissement des niveaux déjà alarmants de réfugiés et de personnes déplacées dans la sous-région.

Les récentes arrestations et désarmement par les forces françaises en Côte d'Ivoire de plus de 100 mercenaires libériens combattent pour le compte du Gouvernement ivoirien, illustrent la gravité de ce problème. Ces Libériens font partie du groupe rebelle Liberians United for Reconciliation and Democracy (LURD), qui a combattu pour le Gouvernement ivoirien en vue d'ouvrir un deuxième front dans la partie orientale du Libéria, le long de la frontière entre le Libéria et la Côte d'Ivoire. Un deuxième front a été ouvert avec une incursion dans Toe Town, dans le Comté du Grand Gedeh, à partir de la Côte d'Ivoire par des mercenaires libériens. Ce fait pourrait engendrer une nouvelle crise en matière de sécurité entre les deux États voisins.

Par ailleurs, le Gouvernement ghanéen a mené un raid dans un camp de réfugiés libériens au Ghana, où un centre de recrutement et un camp d'entraînement militaire ont été découverts. Des anciens combattants cherchent un refuge dans des camps de réfugiés, où ils procèdent activement au recrutement.

Au cours des trois dernières années, le Gouvernement libérien a mené une guerre pour défendre son intégrité territoriale contre l'agression armée du LURD et de ses mercenaires venus de pays voisins. Dans un effort visant à réduire ces activités illégales, la CEDEAO a imposé un régime de sanctions au LURD. Mais cette pression de la CEDEAO n'a pas été suffisamment soutenue par la communauté internationale, qui a peu fait pour exprimer sa désapprobation à l'égard de cette insurrection armée.

Le Conseil de sécurité a chargé un groupe d'experts d'enquêter sur la fourniture d'armes aux groupes rebelles – LURD – au Libéria, en violation de l'embargo sur les armes. Le groupe a indiqué au

Conseil que les rebelles avaient des liens directs avec le Président de la Guinée voisine et que le matériel arrivait aux rebelles à partir du territoire de la Guinée. Le groupe a alors recommandé au Conseil d'étendre son embargo sur les armes concernant le Libéria aux deux autres membres de l'Union du fleuve Mano. Cette recommandation vitale a été passée sous silence de façon sélective par le Conseil.

Aujourd'hui, les rebelles du LURD continuent de mener une guerre contre le peuple libérien, forts de la fourniture importante et soutenue de matériel. Le mois dernier, le Gouvernement libérien a présenté une plainte officielle au Conseil de sécurité – au titre de l'Article 35 1) de la Charte des Nations Unies – dans laquelle la participation de la Guinée à l'aggravation de la guerre au Libéria a été établie. Ces rebelles soutenus par la Guinée sont apparus en Côte d'Ivoire et ont pris récemment le contrôle d'une partie du territoire libérien adjacente à la Sierra Leone, le long de la frontière occidentale du Libéria.

Une paix durable en Afrique de l'Ouest nécessitera la fin de cet appui aux mouvements rebelles et à leurs mercenaires. Une paix durable exigera également des ressources suffisantes pour la reconstruction de l'infrastructure économique en Afrique de l'Ouest et la réintégration des ex-combattants, la réinstallation des personnes déplacées, le rapatriement des réfugiés, la création d'emplois et la promotion d'un environnement propice à la bonne gouvernance, à la primauté du droit, au respect des droits de l'homme et à la démocratie.

Lorsque l'objectif du changement de régime est encouragé par la violence et le recours à la force, l'acceptation des conséquences de la prolifération des armes légères et de l'utilisation de mercenaires devient une partie intégrante des attitudes internationales. Ces attitudes deviennent alors la source de souffrances humaines considérables et d'une dégradation de l'humanité de centaines de milliers de ressortissants de l'Afrique de l'Ouest, suivies d'une série de réactions humanitaires feintes. Un changement des attitudes internationales contribuera énormément à mettre fin aux souffrances humaines, surtout par rapport à l'opportunisme politique et à la justification morale du recours à la violence.

Aujourd'hui, ces questions sont au cœur du sous-développement dans notre région – surtout dans la sous-région du fleuve Mano, où la pauvreté est si

profonde et a un effet déshumanisant sur sa population. La tragédie est encore plus grave du fait que la sous-région et la région dans son ensemble sont riches en ressources. La pauvreté, la famine et les maladies sont endémiques pour nos peuples alors que nos ressources assouviennent la convoitise de pays et de peuples déjà nantis.

À travers l'expropriation de nos ressources, nous recevons des épées et des instruments créés pour notre propre destruction. La région est devenue un boîte de Pétri pour ceux qui fabriquent des armes légères, et mènent des expériences sur la façon de dégrader les nations et les peuples. Les conditions les plus favorables pour la création de mercenaires sont l'absence de bonnes écoles, les perturbations culturelles continues, les privations économiques et l'absence de puissance économique. Des jeunes âgés de 12 à 19 ans, qui sont privés des moyens de subsistance et de l'espoir de survivre au-delà de l'âge de 28 ans, sont capables d'adhérer au mercenariat comme mode de vie, et de nombreux pays sont prêts à leur fournir les instruments de leur commerce.

**M. Arias** (Espagne) (*parle en espagnol*) : Nous remercions la présidence guinéenne au Conseil de sécurité d'avoir organisé ce débat public sur deux questions clefs dans le scénario complexe des menaces à la paix et la sécurité internationales en Afrique de l'Ouest, et nous félicitons la présidence d'avoir pris cette initiative tout à fait opportune.

Nous saluons vivement la large participation que ce débat a suscitée, tant en ce qui concerne les États présents que les organisations régionales et sous-régionales représentées par l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Nous estimons que la dimension régionale de la question est fondamentale et que ce n'est qu'en combinant des mesures nationales et des initiatives régionales qu'il nous sera possible de traiter de façon globale et systématique de la menace à la paix et à la sécurité que représentent les millions d'armes légères circulant en Afrique de l'Ouest.

Ma délégation voudrait lancer un appel à tous les pays de l'Afrique de l'Ouest et à leurs organisations régionales pour qu'ils appliquent les mesures figurant dans le Programme d'action issu de la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, tenue en juillet 2002 à New York. Par souci de brièveté, et ne pouvant traiter

de tous les aspects de ce débat, je voudrais faire quelques commentaires et poser des questions sur les points suivants.

Premièrement, je voudrais souligner l'importance d'inclure des mesures concrètes concernant l'élimination des armes légères dans les programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion des ex-combattants. Il arrive que cet élément ne figure pas dans les accords de paix, et lorsqu'il y figure, son application pratique est lente et problématique. Nous pensons que les retards dans la mise en oeuvre de ce type de programme ont des effets très négatifs lors de la phase postconflit. Je voudrais savoir ce que pensent les États de l'Afrique de l'Ouest ici présents et qui appliquent ce type de programme, s'agissant des enseignements qu'ils ont tirés en la matière.

Deuxièmement, je voudrais exprimer ma préoccupation sur le problème urgent des enfants soldats en Afrique de l'Ouest. Nous sommes très soucieux de leur réintégration – en particulier de l'élément éducation de celle-ci – et je voudrais savoir ce que les États présents font dans ce domaine.

Enfin, je voudrais évoquer le Moratoire de la CEDEAO. Dans sa mise en oeuvre, les États africains ne doivent pas perdre de vue l'importance des voies par lesquelles ces armes arrivent et la grande responsabilité des États frontaliers de pays en proie à un conflit. Je voudrais demander au Secrétaire exécutif de la CEDEAO de nous préciser les difficultés techniques rencontrées dans la mise en oeuvre du Moratoire. Quelle est son évaluation du rôle des commissions nationales déjà créées?

**Le Président :** Je remercie le représentant de l'Espagne de sa déclaration et de ses questions.

**Sir Jeremy Greenstock** (*parle en anglais*) : C'est un grand plaisir que de vous voir de nouveau, Monsieur le Ministre, présider nos travaux, accompagné des autres Ministres africains présents ici aujourd'hui. Je suis ravi de compter également parmi nous d'éminents représentants de l'Union africaine, de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et du Programme de coordination et d'assistance pour la sécurité et le développement, dont les exposés de ce matin étaient importants.

Félicitations, Monsieur le Président, pour cet atelier, dont nous appuyons avec enthousiasme la création. Les armes légères ont été les instruments de

prédilection utilisés dans une grande majorité des conflits récents : pas moins d'un demi-million de personnes meurent chaque année par ces armes, selon les évaluations. C'est donc à juste titre que le Conseil de sécurité s'en inquiète.

Le trafic d'armes légères menace la paix et la sécurité internationales. Il est étroitement lié aux autres formes de criminalité internationale organisée et de terrorisme. Il représente un problème complexe, touchant tant à la sécurité qu'aux préoccupations humanitaires et au développement. Une illustration éloquentes en est malheureusement l'Afrique de l'Ouest, où les armes légères ont permis aux groupes rebelles d'entretenir de façon prolongée des conflits exacerbés.

Des mesures doivent être prises par différents acteurs dans diverses instances : premièrement, nous encourageons la CEDEAO à s'atteler à des mesures pratiques d'application du Moratoire très bien conçu qu'elle a adopté en 1998. M. Chambas a décrit la procédure employée pour ce faire. La déclaration présidentielle que nous adopterons ce matin recommande l'adoption de plusieurs mesures, dont la mise en place d'un registre de la CEDEAO incluant les stocks nationaux d'armes légères et de petit calibre, le renforcement des commissions nationales et l'établissement d'un certificat d'utilisateur final normalisé pour les armes importées. Nous encourageons les donateurs à fournir à la CEDEAO l'assistance supplémentaire dont elle a besoin pour atteindre ces objectifs. Je voudrais, quant à moi, que le Secrétaire exécutif nous précise le détail des articles requis et des coûts pour que les donateurs puissent répondre aux besoins de son Organisation.

Deuxièmement, nous encourageons également les pays producteurs et exportateurs d'armes à faire preuve du plus grand sens des responsabilités dans les transactions d'armes légères. La responsabilité du contrôle du commerce des armes légères incombe pour une part importante aux gouvernements des États qui opèrent des transferts d'armes de ce type. Le renforcement des contrôles à l'exportation constituerait à cet égard un pas important dans la bonne direction, qui impliquerait une étude détaillée non seulement de la question des certificats d'utilisateur final, mais aussi de l'environnement dans lequel on compte employer ces armes.

Le Royaume-Uni a organisé à Londres, en janvier, une conférence sur le sujet, durant laquelle les participants ont reconnu le rôle central que l'ONU doit jouer dans la lutte contre le commerce illicite des armes légères. On y a examiné comment renforcer les activités de mise en oeuvre des engagements pertinents du Programme d'action de l'ONU, qui font obligation aux États de disposer de législations et de procédures efficaces de contrôle de ces transferts d'armes, ainsi que de soumettre les demandes d'autorisation d'exportation de ces armes à des règles et procédures nationales rigoureuses. Nous sommes prêts à nous atteler avec nos partenaires au suivi des conclusions de cette conférence.

À cet égard, nous saluons la création du groupe d'experts gouvernementaux des Nations Unies chargé d'examiner la possibilité de mettre en place un instrument international permettant aux États de recenser les armes légères illicites et d'en retrouver la trace. Il nous semble que le Conseil doit s'intéresser de près au suivi de ces initiatives et à la façon dont elles sont mises en oeuvre.

Troisièmement, il est absolument essentiel que les sanctions de l'ONU soient appliquées de façon plus efficace. C'est l'idée qui a motivé la proposition d'établissement d'un mécanisme indépendant de suivi des sanctions, lancée par le Royaume-Uni et la France l'an dernier. Il faut mettre au point des mécanismes permettant de renforcer la capacité de l'ONU de faire appliquer ses embargos sur les armes aux niveaux national, régional et international. Nous aimerions travailler sur ce point avec nos partenaires du Conseil.

D'autres orateurs ont fait des propositions intéressantes ce matin. Le Ministre des affaires étrangères de la Gambie, par exemple, a souligné la nécessité de disposer d'un instrument juridique international permettant de responsabiliser davantage ceux qui facilitent le commerce des armes légères, ainsi que d'une convention internationale sur le mercenariat. Nous serions heureux d'étudier cette proposition et d'autres, ainsi que la façon dont on pourrait promouvoir une meilleure coordination entre les différents mécanismes et théories en la matière.

En conclusion, nous pensons que les problèmes posés par le commerce des armes légères sont réels et pressants. La dimension humaine de ces problèmes, et notamment leurs conséquences sur les femmes et sur les familles, devrait être une raison de plus pour que

les gouvernements du monde entier, et pas seulement en Afrique de l'Ouest, luttent de façon concertée contre la prolifération de ces armes meurtrières.

Le Conseil doit donc, à partir d'aujourd'hui, s'assurer que les propositions tendant à endiguer ce commerce sont mises en pratique et font évoluer la situation là où c'est le plus nécessaire, en Afrique de l'Ouest et ailleurs. À cet égard, la déclaration présidentielle que nous examinons représente un bon point de départ et reçoit tout notre appui.

**Le Président** : Je remercie le représentant du Royaume-Uni de ses observations.

Je voudrais, avant de continuer, me tourner vers le Directeur du Programme de coordination et d'assistance pour la sécurité et le développement et le Secrétaire exécutif de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour leur demander de bien vouloir répondre aux questions et aux observations formulées concernant, notamment : les mesures concrètes en matière de désarmement, de démobilisation et de réinsertion; les inquiétudes exprimées par le représentant de l'Espagne en ce qui concerne les enfants soldats et les activités qui sont menées pour la réinsertion de ces enfants soldats, ainsi que les difficultés rencontrées pour la mise en oeuvre du Moratoire; et les autres observations.

Je donne la parole au Secrétaire exécutif de la CEDEAO.

**M. Chambas** (Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest) (*parle en anglais*) : Je vais parler des commissions nationales et M. Sall se chargera du sujet des difficultés techniques, de la mise en oeuvre et de ce qu'il faut faire pour rendre cette mise en oeuvre plus efficace.

Une grande partie du problème, bien sûr, tient au manque d'informations dont on dispose sur ce problème particulier ou à l'ignorance de ce problème particulier qui afflige notre sous-région. Bien sûr, le rôle des commissions nationales est, entre autres choses, de mieux sensibiliser les différents pays, ainsi que leur population, au danger que représentent les armes légères et les mercenaires. Comme on nous l'a dit, 13 de nos États membres disposent maintenant de commissions nationales, dont le rôle sera d'oeuvrer efficacement à l'intégration dans la législation des États du Moratoire – je veux parler du Moratoire dont ils ont convenu eux-mêmes – ainsi que des lois

promulguées au niveau sous-régional et par les différents pays, et de veiller à ce que les différents organismes de sécurité, les forces armées, la police et les autres entités chargées de la sécurité participent activement à la mise en oeuvre du Moratoire. Dans chacun des différents États, ces lois doivent être appliquées aux niveaux provincial et régional, jusqu'au niveau local. Je pense que le Mali, qui a été cité ici comme exemple de décentralisation de ce type, est évidemment un exemple à encourager, jusqu'au dernier échelon des collectivités locales, pour que la population prenne conscience de ce qu'il est nécessaire de faire pour endiguer le mercenariat et réduire, sinon éliminer, la propagation de ces armes qui restent une menace permanente à la paix et à la stabilité de l'Afrique de l'Ouest.

**Le Président** : Je donne la parole au Directeur du Programme de coordination et d'assistance pour la sécurité et le développement – deux ou trois minutes, s'il vous plaît.

**M. Sall** : Je voudrais juste dire qu'il est vrai que le principal problème que rencontre aujourd'hui la mise en oeuvre du Moratoire est, je pense, la nécessité de maintenir la forte implication politique qui avait contribué à son adoption. Nous pensons que, aujourd'hui, puisque les problèmes sont de plus en plus graves, il faudrait effectivement continuer à animer l'engagement politique au niveau des États et des gouvernements des pays de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

Pour revenir sur les questions purement techniques, je pense que nous avons dépassé aujourd'hui l'étape la plus dure, qui était, au sein de chaque pays, de vaincre les rivalités ministérielles pour la présidence de ces commissions nationales, ce qui nous a retardés dans beaucoup de pays. Et comme c'est souvent des aspects de souveraineté qui sont négociés par les affaires étrangères alors que les opérations sont conduites par les forces de sécurité, c'est à dire par les ministères de la défense et de la sécurité, il n'est pas toujours facile d'harmoniser, de problématiser les champs d'écoute entre les différents ministères pour les amener à se comprendre et à entreprendre des actions communes. Cela n'a pas été facile, et nous avons longuement travaillé sur ce plan-là cette année.

Je voudrais aborder la disponibilité des ressources en deuxième point. L'une des plus grandes

contraintes des commissions nationales est qu'elles ne disposent pas des ressources nécessaires. Premièrement, en ce qui concerne les ressources humaines, les fonctionnaires sont nommés et ils font autre chose à plein temps : ils sont occupés dans des ministères, travaillent dans l'administration et ne peuvent pas gérer systématiquement des programmes de lutte contre la prolifération des armes. Mais nous avons vu que, même lorsque ces fonctionnaires étaient très occupés, le rôle du coordinateur et de l'animateur faisait la différence. S'agissant des ressources financières, toutes les opérations que nous avons citées – qu'il s'agisse des programmes de formation, de contrôle de frontières, de mise en place de registres de collectes et de destruction d'armes – sont générées par les commissions nationales elles-mêmes et c'est celles-ci qui exécutent sur le terrain ces opérations. Or, il faut dire que les ressources sont très limitées. Seule la Guinée – et je tiens à souligner cela – et, dans une moindre mesure, le Mali, ont pu réussir une mobilisation sur un plan strictement bilatéral avec les donateurs pour financer des programmes de lutte contre la prolifération des armes dans leur pays. Autrement, le reste des pays de la CEDEAO n'est financé par les Commissions nationales que grâce à l'assistance fournie par le Programme de coordination et d'assistance pour la sécurité et le développement (PCASED). Donc, aujourd'hui, l'idée est d'aider l'ensemble des pays à mettre en oeuvre des programmes nationaux et, sur la base de ces derniers, d'organiser la mobilisation des ressources avec les donateurs de la communauté internationale.

À ce sujet-là, je suis heureux d'apprendre au Conseil de sécurité que le Programme est en train de rendre visite aux 15 pays pour élaborer un portefeuille national de programme de lutte contre la prolifération des armes dans chaque pays et, donc, de préparer une table ronde d'ici décembre 2003 pour inviter la communauté internationale à nous aider à faire face à ces questions de sécurité, pays par pays, programme par programme, chacun en fonction de sa spécificité.

**Le Président** : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le Ministre des affaires étrangères de l'Union africaine et des Sénégalais de l'extérieur, S. E. M. cheikh Tidiane Gadio. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

**M. Gadio (Sénégal)** : Je voudrais tout d'abord, Monsieur le Président, vous présenter mes vives félicitations et vous redire fraternellement toute ma

fierté de vous voir imprimer un brillant leadership africain au Conseil de sécurité qui, en ce mois de mars 2003, est sans aucun doute à la croisée de tous les chemins. Que Dieu continue donc de vous inspirer et de vous guider dans votre délicate mais exaltante mission.

Ma délégation s'associe aux orateurs précédents pour saluer le choix fort opportun et si judicieux du thème d'aujourd'hui qui, à lui seul, résume un souci bien partagé de la communauté ouest-africaine, déterminée à trouver des solutions pérennes à une double problématique, centrale pour la paix et la stabilité de notre sous-région : la prolifération des armes légères et de petit calibre et du mercenariat.

Avant d'aller plus loin, qu'il me soit permis de saluer de manière très émue et très appuyée la mémoire de notre regretté compagnon, frère et ami, Kofi Panou, ancien Ministre des affaires étrangères du Togo. Il a été de tous nos combats pour la paix et la sécurité dans notre sous-région et sur notre continent.

L'irruption de mouvements identitaires et irrédentistes, la montée des appétits pour certaines richesses du sol et sous-sol, les fractures politico-sociales intra-étatiques et les conflits transfrontaliers ont suscité en Afrique de l'Ouest l'intrusion illégale d'une quantité impressionnante d'armes légères et de petit calibre et le développement du mercenariat. Accessibles, peu chères, facilement maniables, les armes légères et de petit calibre – dont le nombre dans le monde dépasse le demi-milliard – ont été de tous les conflits qui ont endeuillé l'Afrique de l'Ouest. Partout où ces armes ont sévi, elles ont semé la mort et la désolation, sapé les efforts de développement économique et social, et compromis la résolution des conflits ou l'application d'accords âprement négociés. En outre, ces armes ont partout favorisé l'apparition de bandes criminelles, autochtones ou allogènes, mues par l'appât du gain facile, obtenu par l'extorsion et le meurtre.

Ce tableau est davantage assombri par l'entrée en scène, depuis quelques années, de mercenaires, ces « chiens de guerre » venus de contrées lointaines ou voisines et souvent affublés du titre d'« agents de compagnies militaires ». Euphémisme peu convaincant, si l'on en juge par leur terrible capacité de nuisance dans les pays où ils se sont signalés. L'Afrique de l'Ouest a déjà été le théâtre des opérations de ces tristes individus qui ont révélé dans le Biafra au

Nigeria, au Bénin, en Guinée et ailleurs leur hideur et leur nocivité, dans leur déni flagrant des droits fondamentaux des peuples.

Il ne faut point s'y tromper : quels que soient les habits dont ils se parent – comme l'a affirmé en 1997, M. Enrique Bernales Ballesteros, Rapporteur spécial sur les mercenaires pour le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, les mercenaires ont cette terrible capacité de saper « le maintien de l'ordre public et l'exercice souverain de l'autorité (de l'État) et l'intégrité du territoire national ». S'ajoutent à ces lourds impairs, la destruction des économies et les divisions fratricides que ce phénomène génère.

Face à tous ces périls, il est heureux qu'aussi bien la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) que l'Union africaine (UA) aient opportunément pris les devants en se dotant d'instruments appropriés. En effet, depuis de nombreuses années déjà, l'Afrique de l'Ouest a élevé au rang de surpriorité la lutte contre le trafic illicite des armes légères sous toutes ses formes. Cette détermination des dirigeants de notre sous-région s'est traduite par l'adoption, à l'occasion du Sommet de la CEDEAO, tenu à Abuja en octobre 1998, du Moratoire sur l'importation, l'exportation et la fabrication des armes légères. Cette importante avancée a été confirmée par l'adoption d'un Programme de coordination et d'assistance pour la sécurité et le développement (PCASED), visant à instaurer, en coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), une culture de paix et de sécurité au sein de l'espace CEDEAO. Nous saluons au passage le brillant leadership de notre compatriote Ibrahima Sall et nous l'encourageons à poursuivre son combat tout en soutenant son appel à la communauté internationale pour obtenir plus de moyens et de ressources.

Je ne saurais clore cette énumération bien incomplète sans rappeler l'adoption par l'Organisation de l'Union africaine et l'Union africaine de la Convention sur l'élimination du mercenariat qui constitue, du reste, un des instruments les mieux adaptés au monde dans la lutte contre ce terrible phénomène.

Cinq mois après que le Conseil de sécurité se fut penché, en séance publique, sur les armes légères, voici que la présidence guinéenne a l'heureuse et salutaire idée de faire réexaminer ce point, en l'adjoignant de

cette question qui lui est presque consubstantielle: le mercenariat. Ce faisant, la Guinée, en ces temps où l'attention de la communauté internationale est littéralement occupée par la crise iraquienne, a bien raison de rappeler l'acuité d'une problématique cruciale en Afrique de l'Ouest, ayant une incidence directe sur la vie de millions d'êtres humains.

Le Sénégal, au demeurant, estime qu'il doit être mis fin à l'omertà sous-régionale, cette complicité par le silence, qui a fait et continue de faire les beaux jours de régimes politiques dans notre sous-région qui, au vu et au su de nous tous, se sont spécialisés dans la propagation de cette malédiction, devenue nomadique, des armes légères et de leurs manipulateurs – professionnels ou apprentis, grands ou petits – appelés mercenaires. Nous connaissons ces régimes, la communauté internationale les désigne souvent du doigt, et paradoxe monumental, c'est nous-mêmes qui parfois montons au créneau pour défendre de tels régimes.

L'Afrique de l'Ouest aussi réclame ses inspecteurs de l'ONU, en même temps que des commissions d'enquête internationales qui pourront prouver, sans l'ombre d'un doute, les forfaits sanglants de certains régimes politiques, dans notre sous-région, afin que, mis clairement au ban de la communauté des nations civilisées et pacifiques, ces régimes soient ou désarmés ou neutralisés, d'une façon ou d'une autre. Là réside le seul débat qui vaille aujourd'hui pour les millions de déplacés, d'enfants estropiés par les mines de la honte, de mères aux torrents de larmes, de pays surpris à l'aube par des rébellions destructrices de nos avens déjà si fragiles.

En félicitant bien vivement mon ami et frère François Fall, je voudrais souligner ici quelques mesures supplémentaires que ma délégation juge dignes d'intérêt et que la communauté internationale devrait initier ou soutenir, en vue d'enrayer définitivement la prolifération des armes légères et de petit calibre et le développement du mercenariat.

Premièrement, renforcement et application rigoureuse de tous les instruments relatifs à la prolifération des armes légères et du mercenariat; nécessité de revisiter la Convention sur le mercenariat de l'Organisation de l'unité africaine, à la lumière des nouveaux habits de ce fléau et de son lien avec le terrorisme; établissement d'un instrument

d'identification des filières d'approvisionnement illicites et de traçage des armes légères.

Deuxièmement, transparence des activités commerciales et de courtage liées aux armes; interdiction des centres d'instruction des mercenaires spécialisés dans les actions subversives et pudiquement appelés « compagnies militaires privées »; mesures visant à traduire en justice les mercenaires impliqués dans des actes criminels relevant du terrorisme et à les extradier, conformément aux règles du droit interne et des instruments internationaux.

Troisièmement, promotion des programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion des anciens combattants, sujets à la tentation du mercenariat.

Quatrièmement, renforcement du contrôle du transfert des armes légères entre États producteurs et consommateurs, par l'usage, notamment, d'un double système de dépiage et de marquage.

Cinquièmement, mise en place d'un mécanisme de l'ONU spécial de contrôle et d'inspection pour l'Afrique de l'Ouest, doublé de la création de commissions d'enquête internationales dont certaines conclusions pourraient être soumises à la Cour pénale internationale. Particulièrement sur ce dernier point, le Sénégal aimerait entendre l'opinion des membres de notre forum, notamment nos partenaires de développement, membres du Conseil de sécurité.

Pour terminer, que de réels progrès restent à accomplir, si nous tenons à affranchir notre sous-région du marasme causé par le couple maléfique de la prolifération des armes légères et du mercenariat. Hâtons-nous donc d'agir plutôt que de toujours réagir, afin que la nébuleuse du crime, où sont tapis sans vergogne des marchands d'armes véreux et mercenaires aux mains tachées de sang alliés à certains de nos dirigeants, se dissipe à jamais, et que l'Afrique de l'Ouest, réconciliée avec elle-même, retrouve le chemin vertueux de la paix et de la prospérité.

Monsieur le Président, c'est sur cette note d'espoir qu'il me plaît de vous renouveler mes félicitations pour le choix de ce thème crucial, ainsi que mes vœux sincères de succès continu dans l'exercice de votre présidence en ce mois de mars si fécond dans l'agenda du Conseil de sécurité.

**Le Président :** Je remercie le Ministre d'État du Sénégal pour la chaleur fraternelle des paroles qu'il

m'a adressées, ses encouragements à l'endroit de mon pays, et pour les propositions constructives qu'il a faites.

**M. Negroponte** (États-Unis) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, nous vous remercions et vous souhaitons à nouveau la bienvenue au Conseil de sécurité. Nous vous remercions d'avoir mis la question de la prolifération des armes légères et du mercenariat à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. Nous pensons que c'est une initiative très importante de la part de votre pays.

Nous sommes également heureux d'accueillir vos collègues ministres du continent africain, qui sont présents à cette séance d'aujourd'hui, ainsi que le représentant du Programme de coordination et d'assistance pour la sécurité et le développement (PCASED), et le secrétariat exécutif de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), ainsi que le représentant de l'Union africaine.

Je souhaite aussi remercier votre délégation d'avoir préparé le projet de document officiel sur la question à l'ordre du jour de la séance d'aujourd'hui, document qui nourrit notre débat actuel. Le commerce illicite d'armes légères contribue à la violence et aux souffrances de par le monde, mais la situation en Afrique de l'Ouest est particulièrement grave. Le catalogue des conflits dans la région est long et, malheureusement, le trafic aveugle des armes légères et le recours aux mercenaires ne font qu'exacerber la situation.

En octobre 1998, pour endiguer la vague de violence, la CEDEAO a déclaré un Moratoire sur l'importation, l'exportation et la fabrication des armes légères. La communauté internationale, notamment les États-Unis, ont loué cette initiative historique de la CEDEAO. Le Moratoire appelait à la création de commissions nationales, qui devaient constituer le pivot de la mise en oeuvre des mesures au niveau national.

Depuis 1998, peu de progrès ont été réalisés. Il est décevant que certains États n'aient pas mis au point des commissions nationales en état de fonctionner. Malgré le Moratoire de 1998, les sociétés de l'Afrique de l'Ouest sont toujours inondées d'armes légères. Il est temps, à présent, d'achever cet effort, et de passer des déclarations politiques à une mise en oeuvre complète concrète.

Nous maintenons notre soutien à tous les signataires du Moratoire de la CEDEAO, dans leur engagement réaffirmé en 2001, de remplir ce mandat. Il est crucial que les membres de la CEDEAO eux-mêmes prennent les mesures nécessaires pour mettre en oeuvre, de manière efficace, leur propre moratoire sur l'importation, l'exportation et la fabrication des armes légères, en créant des commissions nationales pleinement opérationnelles, et en mettant en oeuvre le Code de conduite au niveau des États.

Comme l'a dit mon collègue Richard Williamson à la séance d'octobre consacrée aux armes légères, les États-Unis considèrent que les solutions au problème du trafic illicite d'armes légères doivent être concrètes et efficaces. Le moyen le plus efficace d'empêcher que les armes légères ne tombent entre les mains de ceux qui pourront s'en servir à mauvais escient est de mettre en oeuvre des contrôles rigoureux à l'exportation et à l'importation, ainsi que des lois fermes sur le courtage d'armes, de garantir la sécurité des stocks nationaux d'armes légères, et de détruire les surplus d'armes.

De plus, nous devons nous occuper des combattants eux-mêmes, non pas seulement des armes qu'ils manient. Le processus crucial de réinsertion, partie intégrante du processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (DDR), offre un espoir à des soldats qui n'ont connu que la violence et la destruction. En Sierra Leone, 48 000 armes ont été livrées depuis la fin du conflit dans ce pays.

D'anciens rebelles ont été amenés dans des camps où ils ont reçu les instruments leur permettant d'être progressivement réinsérés dans la société. Des rebelles ont reçu, en fonction de leur rang, une compensation monétaire et une formation pour les aider à trouver des emplois.

La communauté internationale, et notamment certains États comme la Suède, la Norvège, le Royaume-Uni, la Belgique, le Canada et la France, ont généreusement contribué à la mise en oeuvre du Moratoire de la CEDEAO et au relèvement des sociétés.

Les États-Unis ont récemment entrepris des projets bilatéraux avec le Sénégal et la Guinée afin de détruire des dizaines de milliers d'armes légères en excédent. Nous avons offert une formation et du matériel de communication à la Guinée et à la Sierra Leone pour les aider à contrôler leurs frontières avec le Libéria. Nous avons également financé la surveillance

aérienne pour contrôler le trafic illicite à la frontière des pays membres de l'Union du fleuve Mano. Nous avons financé un programme commun de formation pour apprendre aux responsables de l'application des lois nigériens à suivre le parcours des armes légères illicites et à empêcher leur passage. Les États-Unis restent prêts à appuyer les embargos décrétés par le Conseil de sécurité en Afrique de l'Ouest, de même que le mémorandum de la CEDEAO.

Ma délégation demande instamment aux États membres de la CEDEAO de mettre en place des commissions nationales efficaces et d'appliquer le code de conduite relatif au Moratoire, comme cela a été prescrit en 1998 et 1999. J'appelle aussi instamment les États membres de la CEDEAO et les États qui fournissent des armes légères illicites à respecter deux paragraphes pertinents qui figurent dans le Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, adopté en juillet 2001.

Le paragraphe 12 du Programme rappelle :

« les États ont l'obligation de respecter scrupuleusement les embargos sur les armes décrétés par le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies conformément à la Charte des Nations Unies. » (*A/CONF.192/15, art. 12*)

Le paragraphe 13 déclare que les États considèrent

« qu'il appartient au premier chef aux gouvernements de prévenir, de combattre et d'éliminer le commerce illicite des armes légères, et que, en conséquence, ils devraient intensifier les efforts qu'ils font pour définir les problèmes liés à ce commerce et leur trouver des solutions. » (*art. 13*)

Alors que nous nous rapprochons de la réunion biennale d'examen de 2003, qui aura lieu en juillet ici à New York, nous appelons instamment tous les gouvernements à faire rapport au niveau national sur les efforts accomplis pour mettre en oeuvre le Programme d'action de l'ONU pour les armes légères et le transmettre au Département des affaires de désarmement de l'ONU. Ce n'est que si les États des régions touchées font un rapport franc et intégral que la communauté internationale pourra faire le point des progrès accomplis ou de l'absence de progrès dans la

mise en oeuvre du Programme d'action de l'ONU, et qu'elle pourra évaluer comme il faut les priorités en matière d'action future au niveau international en ce qui concerne les armes légères.

Les États-Unis sont conscients de l'histoire tragique des conflits en Afrique de l'Ouest. Nous sommes prêts et déterminés à travailler avec tous les membres du Conseil de sécurité et les États membres de la CEDEAO afin de trouver des moyens pratiques et concrets de réduire la prolifération des armes légères et l'utilisation de mercenaires qui menacent la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest.

**Le Président** : Je remercie le représentant des États-Unis d'Amérique pour les paroles aimables qu'il m'a adressées.

**M. Pleuger** (Allemagne) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je souhaiterais d'emblée vous remercier d'avoir organisé ce débat public sur les armes légères et le mercenariat en Afrique de l'Ouest. Le monde retient son souffle face au danger imminent d'un important affrontement militaire au Moyen-Orient qui pourrait avoir des retentissements mondiaux que nul ne saurait prévoir. Cependant, il nous semble tout aussi important de ne pas oublier qu'il existe dans d'autres régions du monde des conflits dans lesquels on utilise non pas des armes de destruction massive, mais des armes légères, non pas des soldats hautement formés ou spécialisés, mais des mercenaires et des enfants soldats qui n'en provoquent pas moins des souffrances et des tragédies humaines aussi bien que des morts.

Il n'est pas facile d'ajouter à la liste des éléments importants et utiles qui ont déjà été présentés dans cette salle aujourd'hui. Toutefois, j'aimerais insister sur un certain nombre d'aspects qui, pour mon gouvernement, sont particulièrement importants et pertinents.

Tout d'abord, il ne nous suffira d'essayer de guérir les symptômes uniquement. En d'autres termes, nous devons concentrer notre attention sur les causes profondes des conflits armés qui encouragent la demande d'importation d'armes et invitent à en faire le trafic. En outre, nous devons sensibiliser le public en ce qui concerne le mécanisme qui fait que les conflits d'intérêt se transforment en violence armée. Troisièmement, nous devons nous assurer que les armes légères ne vont qu'entre les mains des autorités gouvernementales et qu'elles y restent. Dans ce

contexte, le commerce des armes et les coordonnées de ces armes doivent devenir beaucoup plus transparents, et ceux qui en font l'acquisition doivent être tenus responsables de leur utilisation.

Avec la Déclaration de Bamako et le Programme d'action de la Conférence sur les armes légères qui s'est tenue en juillet 2001, des directives importantes ont été données en ce qui concerne les mesures que je viens de citer. Il faut que les parties intéressées agissent, fassent preuve de détermination et, surtout, se montrent fermement convaincues de la nécessité d'appliquer les mesures qui s'imposent pour limiter et, tôt ou tard, arrêter le flux d'armes légères illicites.

Les gouvernements des pays affligés par les conflits armés ont la responsabilité d'adhérer à certaines normes de bonne gouvernance, d'ordre et de discipline. Les gouvernements doivent faire preuve d'une autorité morale à laquelle la population puisse déférer. La population est encouragée à contribuer également à la promotion de la paix et de la sécurité. Il existe des exemples encourageants de mouvements de citoyens qui prennent leur sort en main et essaient de faire face aux problèmes posés par l'emploi imprudent et irresponsable d'armes légères. Dans ce contexte, je voudrais chaleureusement féliciter les femmes des pays de l'Union du fleuve Mano pour le travail qu'elles ont accompli. Il faut davantage d'actions de ce genre. La déclaration et la prolongation du Moratoire sur l'importation d'armes légères décrété par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) offre un exemple encourageant d'initiative régionale dans une région qui est particulièrement affligée par les guerres civiles et les conflits armés. Nous nous félicitons particulièrement de cette mesure qui vise à réduire les demandes d'importation et à contrôler les importations licites afin de prévenir les importations illégales.

Par ailleurs, il incombe aux pays donateurs de soutenir les efforts déployés en Afrique de l'Ouest pour faire face au problème lié à l'emploi des armes légères et pour combattre les mercenaires. On peut le faire de bien des façons. Le travail d'assistance devrait porter principalement sur le renforcement des capacités, par exemple dans le domaine de la mise en place de commissions nationales de désarmement, de la formation des formateurs et de l'offre de connaissances de différentes manières. Il faut aux mercenaires un autre moyen viable qui leur permette de gagner correctement leur vie. Je tiens aussi à mentionner la

notion des armes pour le développement, c'est-à-dire de la remise d'armes en échange d'une aide offerte aux collectivités de ceux qui renoncent à leurs armes. Des lignes d'action doivent être élaborées de telle façon que toute la collectivité tire parti de la disposition des personnes armées à se débarrasser de leurs armes, non pas pour réaliser un profit personnel mais pour servir les intérêts de toute leur collectivité. Dans ce contexte, je voudrais mentionner le Groupe d'États intéressés par des mesures concrètes de désarmement qui, sous la présidence de l'Allemagne, a coordonné un certain nombre de projets pratiques en rapport avec les problèmes liés à l'excédent d'armes légères en Afrique de l'Ouest.

Les pays producteurs d'armes doivent respecter les règles concernant les transferts d'armes. L'Allemagne appuie sans réserve le Moratoire de la CEDEAO et le respecte, conformément aux décisions prises par l'Union européenne et aux principes politiques qui régissent l'exportation de matériel militaire. Nous préconisons une adhésion scrupuleuse aux critères d'exportation des armes. Ne pas alimenter les conflits en livrant des armes et veiller à ce que les armes licites parviennent aux utilisateurs finals, authentifiés et légitimes, conformément aux informations échangées, ce sont là les éléments clés de tels critères que nous aimerions voir plus largement acceptés.

Enfin, je souhaite mentionner une composante du désarmement qui est trop souvent négligée ou considérée comme accessoire : l'éducation en matière de désarmement, en particulier concernant le recrutement d'enfants soldats. Le désarmement commence dès le plus jeune âge. Les enfants doivent comprendre que les conflits ne peuvent pas être réglés par la violence, mais en engageant des négociations intelligentes. Les enfants doivent apprendre que la force acquise avec la possession d'une arme ne permet pas de trouver des solutions durables. Des efforts louables ont été déployés pour mettre en place de tels programmes d'éducation, y compris en Afrique de l'Ouest. Les activités de l'Appel de la Haye pour la paix, de concert avec la fondation des Nations Unies et le Département des affaires de désarmement du Secrétariat, ne sont qu'un exemple. J'exhorte la communauté des donateurs à accorder une plus grande attention à ces efforts.

Je voudrais terminer en exprimant le sincère espoir que, pour l'une des régions de l'Afrique les plus

gravement touchées par les conflits armés, des solutions durables seront trouvées pour apporter un degré de stabilité élémentaire à ses populations et que le présent débat imprime une nouvelle impulsion vers cet objectif.

**Le Président :** Je remercie le représentant de l'Allemagne pour les paroles aimables qu'il m'a adressées.

Il est 13 h 5. Un déjeuner attend les participants à cet atelier. Je propose, avec l'assentiment des membres

du Conseil, de suspendre la séance et de la reprendre à 15 heures très précises.

*La séance est suspendue à 13 h 5.*